

MARS 2006

MODÈLE SOCIAL OU MODÈLE DE SOCIÉTÉ ? SOCIAL MODEL OR MODEL FOR SOCIETY?



L'étymologie donne au terme modèle le sens d'un objet d'imitation pour faire ou reproduire. C'est à ce titre que l'Europe a ainsi été consacrée par la commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation du BIT (XXIX^e Rencontre Ipse Bruxelles 2004) pour son modèle social.

Pour autant, tous s'accordent à ne pas reconnaître ici un modèle de fabrique, un modèle déposé, ni gabarit, ni moule, ni patron de confection. De plus, subsidiarité obligeant, le social reste soumis à la souveraineté nationale.

Le modèle social européen est depuis le premier traité l'accompagnateur du marché commun devenu marché intérieur.

Il apparut souvent comme à la fois la condition de la cohésion nécessaire à la compétitivité de l'économie et une source propice à l'émergence d'une Europe politique assise sur une gouvernance économique.

Etymologically speaking, a model is also an object to be imitated or reproduced. Europe was proud to be recognized as such by the World Commission on the Social Dimension of Globalisation of ILO (24th IPSE Meeting, Brussels 2004) for its social model. Moreover, everyone agrees that what we have here is not a registered design, nor a template, nor mold, nor pattern for clothing. In addition, subsidiarity obliges, social considerations continue to be subordinate to national sovereignty.

The European social model has, since the first treaty, been attendant to the common market, which has become the interior market.

It often appeared at the same time to be the condition of cohesion necessary for economic competitiveness and a favorable source for the emergence of a European policy based in economic governance.

▶ Toutefois le processus de nouvelle mondialisation a engendré de tels phénomènes de restructuration industrielle, de nouvelle organisation du travail, de plans sociaux si douloureux que le modèle social européen est passé d'une utopie constructive et structurante à une mythologie où les titans prenaient leur revanche sur les dieux de notre Olympe continentale.

Pour autant, il n'en demeure pas moins que pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns envers les autres. Ce lien qui unit les individus fonde la cohésion sociale.

L'évolution des sociétés humaines est le résultat d'un rapport de forces entre la place du communautarisme (la tradition, le repli) et la solidarité organique (la réflexion, l'ordre consenti). Le rapport est de même nature entre l'assistance basée sur la générosité et la protection sociale issue de la solidarité obligatoire.

Plus que dans toute période de l'histoire, nous devons répondre à la spécialisation des individus et à la réunion de leurs compétences faite de rencontres avec les autres.

Ceci doit plus que jamais répondre à la confrontation entre l'individualisation et à l'indispensable être collectif qu'est une société.

Pour cela il nous apparaît judicieux de dépasser un modèle social pour nous diriger vers un modèle de société. Eva Belabed, membre autrichienne du CESE et intervenante lors d'une récente instance de l'Ipse, confronte la compétition des modèles états-unis, japonais, à la "stratégie de Lisbonne pour l'UE". Elle propose de comparer avec les concurrents de l'Union européenne : l'économie, le social, la démocratie et le développement durable, pour nous entendre sur le débat : "Quelle Europe voulons-nous ?"

Il s'agit alors de renforcer enfin la confiance des citoyens dans le projet européen pour que notre Union soit un partenaire fort et fiable dans ce monde en mutation difficile, délicate et périlleuse.

Cécile Barbier, chercheur belge à l'Observatoire Social Européen, lors de cette même instance, soutient cette démarche en demandant que l'on ne mette pas en concurrence les différents modèles nationaux mais en faisant l'effort pertinent d'en dégager les valeurs communes. Elle aussi préfère le modèle de société européenne au mytique modèle social européen : "L'union c'est notre Union".

Nous proposons, en appui à ces débats pour le devenir de la protection sociale, de nous réunir à Helsinki et à Talin les 31 août et 1er septembre 2006 pour notre XXXI^e Rencontre Ipse : "Modèle social ou modèle sociétal européen : pour une synergie des acteurs sociaux". Quatre sessions se succéderont "Le modèle social : mutation ou abandon"; "Les outils du modèle social : dialogue social et démocratie participative"; "Après l'élargissement : la citoyenneté européenne vue d'Estonie et des autres Etats baltes"; "La protection sociale, enjeu majeur de la cohésion sociale".

Pour vous informer sur cette XXXI^e Rencontre, Folio, Foliomail et d'autres documents vous parviendront prochainement. ■

▶ At the same time, the new globalization process has generated phenomena such as industrial restructuring, new work organization, and social plans so painful that the European social model has been transformed from a constructive and structured utopia to a mythology where Titans take revenge on the gods of our continental Olympus.

Nevertheless, it is still true that for a society to exist, its members must share a feeling of solidarity with one-another.

This common bond that unites individuals is the basis of social cohesion.

The evolution of human societies is the result of the relationship of forces between the share of communitarianism (tradition, withdrawal) and organic solidarity (reflection, accepted order). This relationship is the same in nature as that which exists between assistance based in generosity and social protection derived from mandatory solidarity.

More than ever in our history, we must respond to the specialization of individuals and the combining of their talents which results from their interactions with others.

Now more than ever, this must respond to the confrontation between individualization and the indispensable collective being that constitutes a society. As far as this is concerned, it appears wise to move beyond a social model to move towards a model for society. Eva Belabed, an Austrian member of CESE and participant at the time of a recent IPSE panel, compares competition between the American and Japanese models to the Lisbon strategy for the EU. She offers us a comparison with competitors of the European Union such as the economy, social issues, democracy, and sustainable development, in the debate, "What Europe do we want to have?"

This view acts to finally strengthen citizens' confidence in the European project so that our Union becomes a strong and reliable partner in this world undergoing difficult, delicate, and perilous change.

Cécile Barbier, a Belgian researcher at the European Social Observatory, at this same meeting, supports this process by asking us not to place different national models in competition, but rather to make an effort to free them of shared values. She also prefers the European model of society to the mythical European social model: "The Union is our Union."

We propose, in response to the call of these debates for the evolution of social welfare, a meeting in Helsinki and Talinn on August 31 and September 1, 2006 for our 31st Ipse Meeting: "European Social Model, or Model for Society: for a Synergy among Social Actors." Four sessions will follow: "Social Model: Change or Abandon"; "Tools of the Social Model: Social Dialogue and Participative Democracy"; "After European Enlargement: European Citizenship as seen by Estonia and other Baltic States"; "Social Welfare, a Major Stake in Social Cohesion."

To further inform you on this 31st IPSE Meeting, Folio, Foliomail, and other documents will be sent to you shortly. ■



LE GOUVERNAIL ET LA GOUVERNE

Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse

"Les gouvernements qui se conduisent le mieux sont ceux dont on parle le moins". Ce propos tenu par Rousseau pour son Émile peut-il résister à l'épreuve des temps ? Aussi singulière soit cette sagesse, nos contemporains ne semblent guère l'entendre. La gouvernance est un grand sujet de nos institutions et de nos sociétés.

La gouverne est, d'après Littré, "ce qui doit servir de règle de conduite". La gouverne d'un avion ou d'une fusée nomme le dispositif qui sert à la conduite de l'engin. Plus ancien, mais toujours indispensable, le gouvernail d'un navire règle sa direction, ses évolutions. Or *governail* est le gouvernement médiéval, issu aussi du latin *gubernare* : gouverner.

Aujourd'hui le terme de gouvernance revêt une signification polyvalente. Il appartient aux sciences sociale, économique et politique.

Son étymologie n'est pas ici de grand secours puisqu'elle renvoie à quelques baillages en Artois et en Flandre au XIII^e siècle et plus récemment à la décentralisation vue par Léopold Sédar Senghor. En recherchant davantage, nous trouvons trace de ce vocable dans les années 1930 aux États-Unis où il correspond au pilotage de l'entreprise, considéré sous l'angle du pragmatisme. Quelques dizaines d'années plus tard, la gouvernance apparaît comme moderne alors que les notions de gouvernement et de régulation sont jugées comme plus désuètes.

Selon la Commission européenne (Livre blanc) la gouvernance serait la forme "post moderne des organisations économiques et politiques" et désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence. Ces cinq principes renforceraient ceux de subsidiarité et de proportionnalité.

Plus près des entreprises la *corporate governance*, réactualisation anglo-saxonne de l'art de gouverner, a pour objectif premier de fixer de nouvelles règles du jeu entre les dirigeants et les actionnaires. Ceci s'est d'autant plus exprimé sous le triple effet de la mondialisation, de la déréglementation ou banalisation des marchés financiers et de nouvelles exigences vis à vis des dirigeants telles que la loyauté, la transparence et l'efficacité.

Il peut s'agir alors d'une approche plus technique et négociée, en associant des acteurs différents autour de choix collectifs rationnels et de procédures consultatives et délibératives inédites.

La gouvernance peut alors être définie comme une méthode de régulation, un processus de coordination d'acteurs qui coopèrent pour atteindre des buts discutés et définis collectivement.

Traduction littérale de *corporate governance*, le gouvernement d'entreprise est devenu une notion à la mode et il ne tient qu'à nous de ne pas suivre une tendance à la langue de bois. Deux conceptions sont généralement à distinguer. L'une, liée certainement à son origine états-unienne, définit cette gouvernance comme le service au mieux des intérêts des actionnaires. La seconde, plus près des sciences humaines et de l'organisation, prend en considération toutes les parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs et le contexte de la société dans son ensemble).

Pour les entreprises de l'économie sociale, les sociétés de personnes n'étant pas des sociétés de capitaux, les actionnaires seront les sociétaires dans le cadre coopératif que sont la mutualité ou les partenaires sociaux mais aussi les adhérents et les participants dans le monde paritaire.

Toutefois demeurent les mêmes questions : modalités d'organisation, de gestion et de fonctionnement d'une entreprise.

Le gouvernement d'entreprise porte pour l'essentiel sur la répartition des pouvoirs décisionnels ou de contrôle entre les différents acteurs susceptibles d'exercer un pouvoir. Ceci passe par la prise en compte d'intérêts qui peuvent être propres voire parfois antagonistes. D'autant plus qu'il est difficile d'appréhender concrètement et au quotidien la qualité de propriétaire de l'entreprise d'économie sociale, en dehors du cadre juridique édicté par la loi et les statuts. Ceci est d'autant plus accentué pour nos organismes sociaux lorsque leur légitimité ressort d'accords professionnels ou interprofessionnels ou bien encore d'adhésions individuelles ou d'entreprise à des régimes obligatoires ou facultatifs. Mais, en tout état de cause se trouvent posées les questions de responsabilité partagée entre les dirigeants administrateurs et administratifs, de contrôle, de démocratie participative.

Pour faire avancer utilement le débat et au cœur de nos préoccupations il convient d'étudier l'approche de la responsabilité dans la diversité de sa propre dimension et de ses acteurs, la chaîne de l'exercice de cette responsabilité et de son encadrement juridique, le mode de prise de décisions, la banalisation des opérateurs de l'assurance des personnes, la formation des administrateurs. Cette énumération n'est certes pas exhaustive et l'Ipse entend apporter, fort de son réseau et de la qualité de ses partenaires, sa contribution à ce débat engageant l'avenir de l'économie sociale de la protection sociale et soutenue par diverses initiatives. ■



THE GOVERNOR AND THE RUDDER

Dominique Boucher, IPSE's General delegate

The governments that behave the best are talked about the least. Can this proposal of Rousseau for Emile stand the test of time? As singular as this wisdom is, our contemporaries do not really appear to hear it. Governance is a major subject of our institutions and societies.

According to their dictionary, the “governor” is “that which controls driving.” The governor of a plane or of a rocket designates the device that controls the action of the engine. Older but still indispensable, the rudder of a boat guides its direction, its changes. But it is also medieval government, stemming from the Latin gubernare which means to govern.

Today, the term “governance” has multiple meanings. It belongs to the social sciences, economics, and politics.

Its etymology does not help us very much here because it harkens back to several bailiwicks in Artois and Flanders in the 13th century, and more recently to the decentralization seen by Léopold Sédar Senghor.

In looking for more, we find traces of this term in the 1930s in the United States, where it corresponds to directing businesses, as seen from the angle of pragmatism. Several dozen years later, governance appears modern even though concepts of government and regulation are considered more outdated.

According to a European Commission white paper, governance is the “post modern [form] of economic and political organizations” and designates the rules, processes, and behavior that influence the exercise of powers on the European level, particularly from the point of view of open-mindedness, participation, responsibility, efficiency, and coherence. These five principles strengthen those of subsidiarity

and proportionality.

Closer to businesses, corporate governance, or the Anglo-Saxon update to the art of governing, has as its first goal to determine the new rules of the game between directors and shareholders. This is expressed even more under the triple effect of globalization, deregulation, or the commoditization of financial markets and new demands vis-à-vis directors in terms of loyalty, transparency, and efficiency.

Corporate governance could be seen as a more technical and negotiated approach by associating various actors around collective, rational choices and consultative, deliberative, and unpublished procedures.

Governance can also be defined as a method of regulation, a process of coordination among actors who cooperate to achieve the goals that are discussed and defined collectively.

In a literal translation of corporate governance, the government of a business becomes a fashionable concept and it is up to us only to avoid a tendency towards a set language.

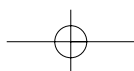
There are two concepts that need to be distinguished. One, certainly linked to its American origins, defined this governance as best serving the interests of shareholders. The second, closer to the humanities and organizational science, takes into consideration all the parties concerned (employees, clients, suppliers, and the context of society in this mix).

For businesses in the social economy, which are not capital businesses, shareholders are members of the business in the cooperative framework including mutual benevolent societies or social partners but also subscribers to and participants in an egalitarian world.

The same questions still remain: methods of organization, management, and functioning of a business.

The corporate governance holds as important the allocation of decisional powers or control between different actors capable of exercising a power while taking into consideration their own, sometimes antagonistic, interests. Moreover, it is difficult to concretely measure the quality of the owner of business in the social economy on a daily basis, apart from the legal framework decreed by the law and its by-laws. This is made even more acute by our social organizations since their legitimacy stems from professional or inter-professional agreements, or even individual or corporate adhesion to obligatory or optional systems. But, in each case, we find questions of responsibility shared among members of executive boards, managers, controlling agents, and elected officials.

To usefully advance the debate at the center of our concerns, it works to study the approach to responsibility in its own diverse forms and in those of its actors, the chain of exercising this responsibility and its legal framework, the decision-making process, the dilution of the status of actors in personal insurance, and the training of managers. This list is certainly not exhaustive, and, through its network and the quality of its partners, IPSE will offer its own contribution to this debate involving the future of the social economy of social welfare protection and will provide its support via various initiatives. ■



IL FAUT CONSTITUER LE CAPITAL SOCIAL DE L'EUROPE

À travers ses colloques et ses publications, Europe et Société s'est toujours efforcée de développer la réflexion et le débat sur l'émergence d'une société européenne alliant le respect et la diversité des peuples.

À l'occasion de son 20^e anniversaire, elle organisait un colloque sur le thème : « Comment et en quoi les acteurs économiques et sociaux participent-ils à l'émergence et au développement d'une conscience européenne ? ».

Il fallait tout d'abord dresser un bilan de l'action des acteurs économiques et sociaux dans l'affirmation et la promotion de l'intérêt général de l'Union. La tâche fut accomplie par d'éminents représentants institutionnels, universitaires ou acteurs du dialogue social qui se sont attachés à rappeler les étapes fondatrices puis à tirer des leçons de cette histoire. Le rôle incontournable de tous les acteurs économiques et sociaux a contribué avec une rapidité fulgurante à la construction d'une conscience d'un destin commun, inséparable d'une justice sociale.

En un second temps était abordé l'avenir tel qu'il se dessine à travers ce que l'on peut attendre

des acteurs économiques et sociaux pour l'infléchir dans une direction renforçant l'Union européenne en donnant une plus forte cohésion économique et sociale à la société européenne.

Un appel fort à créer des liens sociaux communs, afin

que se constitue un capital social a été lancé, ainsi qu'une invitation à sortir des débats chaotiques dépourvus de coordination, à soutenir le projet européen par un effort d'information et de débats nationaux et transnationaux. ■

L'UNION EUROPÉENNE FAIT RÉGULIÈREMENT SON BILAN DE SANTÉ



LA FAMILLE, LES RISQUES DE LA VIE : LES RÉPONSES DE LA PRÉVOYANCE



Sur ce thème, l'Ocirp, adhérent de l'Ipse, a organisé une journée de réflexion le 26 janvier dernier. Trois tables rondes ont successivement traité du veuvage précoce, de la dépendance et du handicap.

À ces problèmes réels de société qu'ont exposés des sociologues, psychologues, acteurs politiques et représentants d'associations, les spécialistes de la prévoyance que sont les partenaires de l'Ocirp s'efforçaient de formuler des propositions et de mettre à plat leurs réalisations. Les divers intervenants mettaient tout

particulièrement l'accent sur la grande solitude et le désarroi des personnes fragilisées à l'extrême par ces accidents de la vie. Était pointée l'attitude des sociétés actuelles qui refusent de porter leurs regards sur ceux d'entre nous qui sont soudainement frappés et qui, au-delà de leur douleur, se sentent rejetés et « de trop ».

Devant ces témoignages fortement chargés d'émotion, l'Ocirp et ses composantes tentaient d'offrir au débat son expérience et ses compétences – solidarité, compréhension – ainsi que les aides diverses, notamment finan-

cières, dispensées au bon endroit et au bon moment. Telles furent, entre autres, les propositions qui furent présentées par les nombreux professionnels qui composaient l'assistance.

Des ébauches de solutions pour conclure un colloque de haute qualité qui eût le mérite de permettre à ceux qui en souffrent d'exprimer les difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien.

Poser le problème, ainsi que l'a fait l'Ocirp, entendre les besoins, n'est-ce pas déjà commencer à trouver des réponses ? ■



L'IPSE ACCUEILLE UN NOUVEL ADHÉRENT : LE GROUPE TAITBOUT. *Jean-Paul Lacam*

Le 1er janvier 2006, le Groupe Taitbout est devenu le trente et unième membre de l'Ipse qui s'enrichit ainsi d'un maillon fort de la protection sociale et d'un interlocuteur investi dans les enjeux de l'Europe sociale solidaire.

Jean-Paul Lacam, son directeur général, éclaire pour nous la démarche du groupe Taitbout.

*« Anticiper les évolutions de l'économie »
Nouveaux marchés, nouveaux modèles sociaux,
mondialisation : autant de paramètres qui
déterminent l'avenir de la retraite et de la
prévoyance ».*

« Le groupe Taitbout a su s'imposer dans les nouveaux domaines de la prévoyance, de l'épargne retraite et de l'épargne salariale en France comme à l'international ».

Nous n'avons pas pour habitude de nous contenter de constats, et sommes engagés dans une démarche forte afin de nous donner les moyens de nos ambitions pour le Groupe Taitbout : l'introduire sur la scène internationale dans le club très fermé des institutions paritaires reconnues comme les fers de lance de la protection sociale européenne. Là est l'objectif... l'adhésion à l'Ipse est l'un des actes qui ont vocation à le servir !

En effet, pour mieux jouer le rôle qu'il s'est assigné, le Groupe Taitbout se doit d'être à la pointe de l'information qui circule en permanence dans le monde si particulier qu'est celui des grands mouvements humains actuels et à venir, dans, et vers, cette union européenne où nous vivons. Cette tendance inéluctable de notre société à rechercher toujours plus de cohésion sociale est un des éléments clés qui permettra au Groupe Taitbout de

remplir pleinement sa mission de groupe de protection sociale à vocation internationale.

Rappelons qu'au delà de cette réalité, concrétisée par ses implantations dans les extensions territoriales françaises d'outre-mer, une douzaine qui relèvent de sa compétence en matière de retraite complémentaire, le groupe Taitbout est également légitime à assurer la protection sociale des travailleurs, salariés ou non, amenés à exercer leur activité hors des frontières de notre pays.

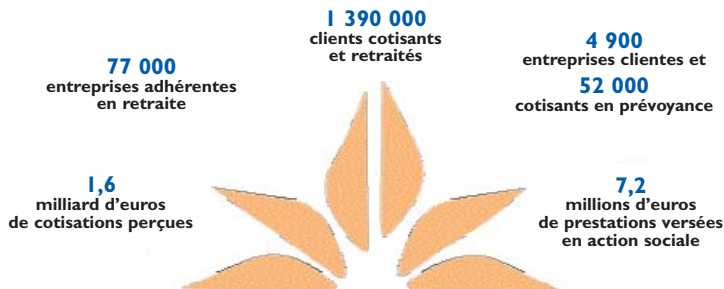
L'adhésion à l'Ipse est l'un des actes fondateurs de cette nouvelle impulsion donnée aux grandes orientations du Groupe Taitbout pour les années à venir.

Cette participation aux débats et rencontres qui traversent l'Ipse répondent de ce fait pour une bonne part à nos attentes pour mieux imposer le Groupe Taitbout aux côtés des grands acteurs de la protection sociale. Ceci posé, recevoir l'information au plus près de sa source, c'est bien ! Mais participer aux échanges qui orientent l'Ipse de façon efficace dans la recherche de l'information, au bon moment, au bon endroit et auprès de l'interlocuteur le plus pertinent... c'est mieux.

C'est tout le sens de la démarche qui porte aujourd'hui le Groupe Taitbout vers l'Institut de la Protection Sociale Européenne. ■

Le Groupe Taitbout, c'est aujourd'hui 6 institutions de retraite et de prévoyance, une société commerciale, et 800 collaborateurs.

LE GROUPE EN CHIFFRES



LES COMPÉTENCES DU GROUPE TAITBOUT

- **La retraite par répartition** : c'est le métier d'origine du groupe qui assure trois fonctions fondamentales : la gestion des entreprises adhérentes, celles des salariés cotisants et celles des retraités.
- **La protection sociale des expatriés** : la spécificité du groupe. Avec le CRE et l'Ircafex, les salariés peuvent disposer d'une retraite complémentaire dans le prolongement de celle qu'ils ont pu avoir ou auront en étant sur le sol national.
- **La prévoyance** : Taitbout Prévoyance est spécialisée dans la couverture des risques invalidité, maladie et décès.
- **L'épargne retraite** et l'accompagnement dans la mise en place de contrats d'épargne retraite et d'épargne salariale.
- **L'action sociale** : les institutions du Groupe disposent d'un fonds social destiné à aider financièrement les actifs ou retraités en difficulté.

IPSE IS WELCOMING A NEW MEMBER : THE TAITBOUT GROUP

Jean-Paul Lacam

On January 2006, the Taitbout group has become the thirty-first member of Ipse who is thus enriched with a strong link of social protection and an actor involved in the challenges of a social Europe based on solidarity values.

Jean-Paul Lacam, its general manager, enlightens us on the Taitbout group approach:

“Anticipating the economy evolutions”: New markets, new social models, globalisation are the parameters conditioning the future of pensions and providency.

On January 2006, the Taitbout group has become the thirty first member of Ipse who is thus enriched with a strong link of social protection and an actor involved in the challenges of a social Europe based on solidarity values.

Jean-Paul Lacam, its general manager, enlightens us on the Taitbout group approach:

The Taitbout group succeeded in emerging in the new fields of providency, retirement savings and save-as-you-earn schemes in France and in the world.

We are not in the habit of being content with mere acknowledgments, and we are strongly determined to find the best ways to achieve our ambitions for the Taitbout group: entering the very closed circle of jointly managed institutions recognized as the spearheads of the European social protection.

This is the challenge.... Joining Ipse is one of the actions aiming at answering it!

Indeed, in order to play its allotted part, the Taitbout group has to be at the forefront of the information continuously circulating in the particular world of the great current

and future human movements, inside and towards the European Union where we live. This ineluctable tendency of our society to look for an ever stronger social cohesion is one of the key elements enabling the Taitbout group to meet the international requirement of its mission.

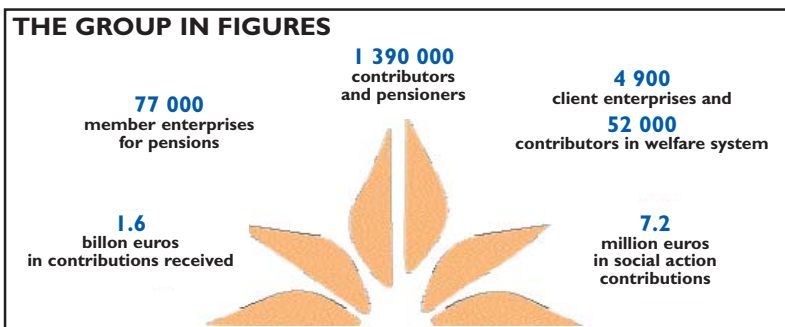
Beyond this reality, concretely expressed by our presence in France's overseas departments and territories, a dozen falling within the scope of our supplementary pension activity, the Taitbout group is also entitled to ensure the social protection of employed or unemployed workers who carry out their activities abroad.

Joining Ipse is one of the founding acts of the new impulse given to the Taitbout group orientations for the coming years.

Taking part in the debates and meeting organized by Ipse actually answers our expectations to better place the group by the side of major social protection actors. Nevertheless, if it is a good thing to receive information from the closest source, it is even better to take part in the debates that efficiently lead Ipse in its search of the right information, at the right time, at the right place and from the most relevant actor...

This is what the Taitbout group means when becoming one of Ipse's members. ■

The Taitbout group represents 6 pension and provident institutions, one commercial company and employs 800 persons.



SCOPE OF ACTIVITIES OF THE TAITBOUT GROUP

- **Pay-as-you-go pensions:** it is the original trade of the group and it fulfills three fundamental functions: the management of member companies, of contributing employees and pensioners
- **Expatriate workers' welfare:** the specific activity of the group. Through CRE and Ircafex the employees can benefit from a supplementary pension as an extension of the one they may have had or will have while staying in their home country

- **Providency:** Taitbout Prévoyance is specialized in the coverage of invalidity, sickness and death risks

- **Retirement savings** and support in the implementation of, retirement savings and save-as-you-earn schemes.

- **Social action:** the group institutions have at their disposal a special fund intended to financially help employees or pensioners undergoing difficult times.

DES INSTITUTIONS ET DES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPÉENS EN MUTATION

Au vu des nombreux rebondissements européens récents, après l'élargissement et le Traité, après les directives porteuses de polémiques, nous avons jugé bon, conformément à notre mission de veille, de formation et d'information européenne, de proposer à nos adhérents une visite d'étude à Bruxelles.

Celle-ci a finalement eu lieu les 14 et 15 décembre 2005, au Comité économique et social européen - CESE - au même moment que le sommet européen et que les sessions plénières du comité, ce qui nous a placé au cœur de l'activité communautaire.

Les participants, cadres et administrateurs de nos membres, ont pu ainsi entendre des fonctionnaires de la Commission, des

membres du CESE, des acteurs du dialogue social européen. Ces dialogues en comité restreint ont été de véritables échanges, et se sont avérés doublement importants : tout d'abord, ils permettent aux adhérents d'être au fait des problématiques européennes, de manière générale mais aussi en ce qui concerne nos métiers, mais ils donnent aussi aux intervenants, ceux qui rédigent les textes, ceux qui les commentent, l'opportunité d'entendre directement nos voix, nos questions, nos incompréhensions, en tant que citoyens européens et en tant que représentants de la protection sociale complémentaire.

Lors de cette visite d'étude, le défaitisme européen ambiant n'était pas de mise : en effet l'activité de nos intervenants ne se trouve pas interrompue par les

échecs récents, au contraire : un plan D pour le Traité (D comme débat, dialogue) basé sur les valeurs, la poursuite de la stratégie de Lisbonne, est en cours de réflexion.

Signalons que des représentantes de la Confédération européenne des syndicats et de l'Unice (patronat européen) sont venus débattre ensemble, notamment de leurs positions respectives sur la directive service et de leur programme de travail commun.

Cependant, il ressort des débats que si l'Union est souvent montrée du doigt par les gouvernements comme responsable de tous les maux, ce sont souvent les gouvernements des Etats membres qui ralentissent la construction européenne, en retardant l'application des textes européens.

La communication a été un thème récurrent de nos échanges : il s'avère en effet qu'entre les institutions communautaires, entre l'Union européenne et les États, et surtout entre la société civile et tous ceux-là, les messages passent difficilement, et cela n'est certainement pas étranger à l'échec du referendum. Les intervenants nous ont donné l'image d'institutions en évolution : l'évolution des modes de communication entre le CESE d'une part et la Commission et le Parlement d'autre part montre que les institutions européennes sont capables de remise en question, et d'évolution permanente, qualité qui manque peut être parfois aux institutions nationales, et à nos institutions. ■

Bruxelles



LE DEVENIR DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE POUR LA PROTECTION SOCIALE

Le 8 décembre dernier, l'Ipse organisait la 4^e édition de la série de colloques consacrée aux défis posés aux acteurs non-lucratifs de la protection sociale, avec la collaboration et l'intervention de Maître Jacques Barthélemy, entouré de Joël Winter, actuaire conseil, Laurent Duclos, sociologue, et de Pierre Chaperon.

Voici un bref aperçu des débats et des thèmes clefs qui ont été échangés durant cette matinée.

Maître Barthélemy a introduit la séance par trois remarques fondamentales :

- **La notion d'institution** est primordiale, en tant qu'expression concrète de la société civile.
- **L'élévation du droit de la concurrence**, qui, en imposant à tous les mêmes contraintes, notamment en termes de réserves de capitaux, affecte l'idée initiale de pot commun. Il est intéressant de noter qu'au niveau communautaire, la soumission au droit de la concurrence n'est pas liée à la qualification de l'organisme, mais bien à la nature de l'activité, ce qui apparaît plus légitime.
- **Le passage de la civilisation de l'usine à celle du savoir** : Cette transition se caractérise par des phénomènes d'individualisation, de flexibilisation, l'apparition de nouvelles formes de travail. C'est justement à la protection sociale de jouer un rôle pour éviter le délitement du tissu social, par le biais de la négociation collective, qui est la seule à pouvoir prévoir des garanties et des normes suffisamment spécifiques aux nouveaux profils du travailleur.

Un certain nombre de notions clés ont été mises à jour lors de ce colloque, en voici les principales :

- **La notion de garantie sociale** : c'est une notion plus large que celle des garanties collectives, elle suppose une solidarité réelle et englobe tous les domaines liés à l'emploi : retraite, prévoyance, chômage, employabilité, formation.
- **Le dialogue social** : la qualité de la négociation collective doit primer, un renouvellement des discours et des exigences ainsi qu'un effort de créativité et de prise de conscience de la part des acteurs du dialogue social sont nécessaires. La question du paritarisme en pose une autre : quel type de démocratie souhaitons-nous, directe, indirecte par délégation ? Quelle est la place du referendum ?
- **La solidarité** : la solidarité va plus loin que la mutualisation, qui donne

des droits en vertu d'une cotisation, tandis que la solidarité peut octroyer des droits même sans avoir cotisé. La retenue salariale ne suffit donc pas à déduire la solidarité, il faut aussi un pot commun et des prestations non contributives ; l'objectif de solidarité doit prévaloir dans l'accord. Cela permet, en complément de l'objet social, de déroger à l'application du droit de la concurrence (communautaire), et d'instituer des clauses de désignation, irrecevables autrement.

Mais quelle solidarité ? Aujourd'hui, le régime Agirc-Arrco n'est pas solidaire au niveau de l'acquisition des droits, il l'est seulement au niveau du financement. La solidarité suppose classiquement la contribution d'une majorité de chanceux ou de nantis pour améliorer la situation des plus pauvres ou des malchanceux. En terme de retraite, cela n'est plus vrai du jour d'aujourd'hui, et il faut alors se demander s'il est légitime que les salariés soient les seuls à supporter cette solidarité, alors que leur statut se précarise.

- **Problème posé par la retenue salariale** : s'il est plus favorable au salarié, le contrat de travail résiste normalement aux conventions collectives de travail ; la loi permet à contrario à la convention collective d'imposer une retenue salariale au salarié (retenue en elle-même moins favorable), justifiée par cette nécessité de solidarité, de pot commun spécifique à la mise en place d'un régime.

- **Notion de risque** : il faut faire la différence entre les risques maladie, accident, invalidité d'une part et le risque vieillesse d'autre part, qui touche 95 % des travailleurs, et ne peut plus alors être considéré comme un risque à proprement parler. La période de retraite n'est plus un risque, c'est devenu une nouvelle tranche de vie, et même une manière de régler les problèmes industriels.

Il est temps d'envisager les nouveaux risques que sont par exemple la déqualification et les travailleurs pauvres, afin de trouver un moyen de les prendre en compte.

- **Les nouvelles règles comptables** : les normes IFRS constituent-elles un risque pour les Institutions ?

Le provisionnement n'est pas seulement une contrainte, c'est aussi une sécurité, pas nécessairement incompatible avec la notion de solidarité.

Mais la nécessité de tout provisionner ne risque-t-elle pas de provoquer un désengagement de l'employeur et de faire fuir les protections collectives solidaires, laissant au salarié le seul choix de l'assurance individuelle ?

- **Pilotage** : c'est un concept clé, qui doit permettre d'obtenir le maximum d'efficacité d'un régime. Les partenaires sociaux doivent travailler avec les techniciens, juristes et actuaires, pour créer des régimes intelligents, réfléchis et efficaces. La question du provisionnement fait partie du pilotage.

À l'issue des débats, François Charpentier, rédacteur en chef de Protection sociale informations a proposé ses conclusions, résumées ici.

Trois paradoxes sont à mettre en lumière :

- Un premier paradoxe entre l'attachement des Français à leur couverture retraite et santé et l'ignorance dans laquelle on les a tenus quant à la situation de cette couverture.
- Un deuxième contraste entre l'approche de couverture des risques d'il y a 50 ans et les nouveaux risques : dépendance, travailleur pauvre, déqualification, que très peu d'institutions prennent en charge.
- Le troisième contraste se place entre l'intérêt du débat qui a eu lieu durant ce colloque et notre incapacité à faire circuler cette information en dehors de ce cercle.

En conclusion, il est temps de légitimer les partenaires sociaux en introduisant de nouveaux acteurs civils et de nouveaux outils, et de rénover nos métiers en se faisant mieux connaître, car les Institutions de Prévoyance sont peu présentes dans les médias, alors que sont mieux connues les assurances et les mutuelles.

Ceci n'est qu'une courte synthèse de nos débats, qui feront prochainement l'objet d'actes détaillés, que nous vous transmettrons. ■



La dernière commission Synergie de l'Ipse fait le point sur la responsabilité individuelle et collective des dirigeants et administrateurs de mutuelles, d'institutions de prévoyance et d'assurances mutuelles, avec la participation de Maître Armand Boukris, qui nous a permis de reproduire ici son intervention.

LA RESPONSABILITE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES DIRIGEANTS

Maître Armand Boukris

RAPPEL DES PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ

I. DANS LE CADRE D'UNE RESPONSABILITÉ CIVILE,

tout fait quelconque de l'homme qui cause un dommage à autrui, oblige l'auteur du dommage à réparer le préjudice subi.

Pour qu'il y ait responsabilité civile, trois éléments sont nécessaires :

- une faute ;
- un dommage ;
- un lien de causalité entre la faute et le dommage.

Si l'on applique cette disposition aux dirigeants des entreprises d'assurances dans le sens européen (mutuelles, institutions de prévoyance, sociétés d'assurances et mutuelles d'assurances), on peut affirmer que le risque de la mise en jeu de la responsabilité civile d'un dirigeant au lieu et place de la personne morale qu'il représente est rare.

Par contre, un dirigeant qui commet une faute à l'égard de la personne morale devra indemniser celle-ci, s'il existe un préjudice.

Les fautes susceptibles d'être reprochées aux dirigeants peuvent être regroupées en trois catégories :

- infraction aux dispositions législatives ou réglementaires applicables aux organismes qu'ils dirigent ;
- violation des statuts ;
- fautes de gestion.

a) En ce qui concerne les infractions aux dispositions législatives ou réglementaires, les adminis-

trateurs pourront engager leur responsabilité notamment en cas d'inobservation des règles de fonctionnement des organes d'administration, accomplissement d'actes ne rentrant pas dans l'objet social, etc., non respect des règles en matière d'assemblée générale, irrégularité dans la tenue des comptes sociaux, etc.).

b) En ce qui concerne les fautes de gestion, les administrateurs seront responsables de tous les actes contraires aux intérêts de l'entreprise, même si les fautes ne sont pas intentionnelles (telles que les fautes d'imprudence ou de négligence) et quelle que soit la gravité de la faute.

Sur le plan pratique, la faute souvent reprochée aux administrateurs sera le défaut de surveillance des dirigeants sociaux.

Selon la jurisprudence, l'administrateur qui a accepté ses fonctions est tenu à une surveillance et à un contrôle sérieux de l'administration de l'entreprise et il ne peut s'exonérer de la responsabilité encourue en invoquant le caractère bénévole de sa mission ou le fait qu'il soit un administrateur de complaisance.

Étendue de la responsabilité des administrateurs :

La responsabilité des administrateurs sera individuelle ou collective.

La responsabilité individuelle sera engagée lorsqu'une faute peut être imputée à un administrateur déterminé et à lui seul,

les autres membres du conseil étant étrangers à cette faute.

Ce sera le cas, lorsqu'une faute est commise par un administrateur lors de l'accomplissement d'une mission ou d'un mandat exceptionnel.

La responsabilité sera solidaire lorsque la faute est commune ou collective, c'est-à-dire lorsqu'elle est l'œuvre de l'organe collégial.

Toutefois, un administrateur pourra dégager sa responsabilité s'il établit qu'il a désapprouvé la décision prise à la condition que son désaccord soit explicite et consigné au procès-verbal.

Le simple fait de voter contre une résolution du conseil ne sera pas suffisant pour s'exonérer de sa responsabilité.

Au cas où la responsabilité solidaire est retenue, chaque administrateur est tenu de payer l'intégralité du préjudice à charge pour lui de réclamer une partie des sommes payées aux autres administrateurs.

Les principes sont rappelés dans l'art. L.114-29 du code de la mutualité.

En ce qui concerne les institutions de prévoyance, le code de la sécurité sociale prévoit que les dispositions du code des sociétés s'appliquent aux dirigeants des institutions de prévoyance.

2. LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES DIRIGEANTS

Outre la responsabilité civile encourue du fait de fautes notamment de gestion, les administrateurs des organismes d'assurances encourent une responsabilité pénale particulière relative à la direction et à l'administration de l'entreprise.

Les infractions les plus graves retenues sont l'abus de biens sociaux, l'abus de pouvoirs, la présentation de comptes sociaux infidèles ou le défaut d'établissement des comptes.

Le code de la mutualité a prévu des sanctions pénales extrêmement lourdes pour les dirigeants (président, administrateur ou dirigeant salarié) qui présentent à l'assemblée générale un faux bilan ou une image infidèle des éléments significatifs des comptes (5 ans de prison et 375 000 euros d'amende).

Le fait de ne pas établir des comptes annuels et un rapport de gestion est puni d'une peine moindre (6 mois de prison et 7 500 euros d'amende).

Le fait de ne pas désigner le commissaire aux comptes ou de ne pas le convoquer aux assemblées générales est puni de deux ans d'emprisonnement.

Il convient de noter que sont visés

aussi bien les dirigeants de droit que les dirigeants de fait de l'organisme (art. L. 114-52 du code de la mutualité).

Par ailleurs, **«les dirigeants d'une personne morale» qui n'ont pas causé directement un dommage mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de sécurité ou de prudence prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité, qu'elles ne pouvaient ignorer.** «

Il s'agit de l'article 121-3 du code pénal qui est d'application générale pour apprécier la mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants en matière de délits non intentionnels.

À titre d'exemple, le dirigeant pourra être poursuivi pénalement si un incendie se déclare dans un établissement de l'entreprise et qu'il est avéré que les règles de sécurité n'ont pas été respectées.

Quels sont les moyens dont dispose le dirigeant pour s'exonérer de sa responsabilité pénale ?

La délégation de pouvoir

Si le dirigeant établit qu'il a délégué une partie de ses pouvoirs à une personne qualifiée qui dispose de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires, ce sera le délégataire qui sera poursuivi pénalement.

Mais, il faut savoir que la délégation doit établir que le délégataire était informé qu'il assumait le risque pénal.

Par ailleurs, il existe des domaines où la délégation ne peut être opposée par le dirigeant : il s'agit des opérations comptables et fiscales.

Les dirigeants peuvent-ils s'assurer contre le risque pénal ?

La réponse est forcément négative. Par contre, les conséquences civiles de la responsabilité pénale à savoir les frais et honoraires de procédure ainsi que les dommages civils peuvent être couvertes par une assurance des mandataires sociaux.

Cela signifie que s'il y a une condamnation au paiement d'une amende, et au paiement des dommages et intérêts à une victime, seules ces derniers pourront être pris en charge par l'assureur.

Le montant de l'amende sera supporté entièrement par le dirigeant pénalement responsable. ■

AVEC CONFRONTATIONS EUROPE : UN DIALOGUE SUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LES SERVICES

L'association Confrontations Europe, présidée par Philippe Herzog, ancien député européen, membre du Conseil d'Analyse Économique auprès du Premier ministre, organise à Bruxelles les 8 et 9 juin 2006 un colloque européen « Un dialogue sur la stratégie européenne pour les services ».

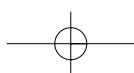
Ce colloque vise à favoriser un débat public approfondi sur les perspectives de l'économie européenne des services. Outre des tables rondes

« transversales », des ateliers permettront de travailler sur différents secteurs. L'un d'entre eux est organisé en partenariat avec l'Institut de la protection sociale Européenne (Ipsse) et portera sur les services de santé et les services sociaux.

Une réunion préparatoire s'est tenue le 24 janvier à Bruxelles, co-animée par Bernard Marx (Confrontations Europe) et Dominique Boucher (Délégué général de l'Ipsse). Gabrielle Clotuche, ancien directeur de la protection sociale à la Commission euro-

péenne et conseiller de John Monks, a été auditionnée sur la problématique de cet atelier et notamment la compatibilité d'un marché unique des services avec le modèle social européen. Nous reviendrons dans Folio et Foliomail sur cette initiative de grande envergure pour le devenir et la qualité de la réalisation du marché unique des services au cœur de l'agenda de l'Union européenne.

Dates et lieu de colloque : les 8 et 9 juin 2006 à Bruxelles. ■



À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE SOCIAL EUROPÉEN Colloque de l'Institut Européen des Juristes en Droit Social (IES)

Le modèle social européen en balanceS : tel était le titre de ce colloque, et la mise en exergue de ce S orthographiquement incorrect n'est pas innocente, elle recouvre la question des pluralités, de la diversité des modèles sociaux existant, en Europe et dans le monde, des déséquilibres.

L'Europe est en déséquilibre. Pour Jacques Brouillet, le président de l'IES, l'instabilité de cette Europe se traduit par des échecs : l'ultra libéralisme, l'insuffisante communication des acteurs poli-

tiques et des partenaires sociaux, souvent décrédibilisés, en perte de représentativité, un élargissement mal maîtrisé, mal expliqué. Un déséquilibre qui en recouvre plusieurs ; l'externalisation de l'entreprise, la délocalisation, les discriminations, les inégalités persistantes entre hommes et femmes, des conditions de travail dégradées, l'abandon des pays pauvres et de l'Afrique.

Le colloque, visant à faire du droit un outil essentiel de la construction d'une Europe sociale, a fait preuve d'ouverture en allant chercher ailleurs les solu-

tions, les idées : un ailleurs géographique : ce sont les modèles sociaux japonais, chinois, slovène ; et un ailleurs juridique : ce sont les droits fondamentaux.

Mettant ainsi en balance la libre concurrence et le social, le dialogue social et la norme, la souveraineté nationale et l'Europe sociale, les intervenants ont ainsi pu dessiner une vision élargie d'un modèle social européen, en mettant en lumière l'importance des valeurs communes, seules susceptibles de nous unir. ■



ÉCONOMIE SOCIALE ET ENSEIGNEMENT : un colloque d'Alternatives Économiques

À l'occasion de la publication du guide L'économie sociale de A à Z, la revue Alternatives Economiques a organisé le 9 janvier un colloque intitulé « Quelle place pour l'économie sociale dans les programmes d'enseignement ? »

L'Ipse, dont les membres sont tous des acteurs de l'économie sociale, et défendant auprès de l'Union européenne ses valeurs dans le domaine de la protection sociale, a répondu présent.

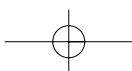
Tiers secteur, économie sociale, économie solidaire, populaire, secteur volontaire, « non-profit sector » : autant de termes pour désigner une réalité au moins centenaire, et présente dans le monde entier ; même dans les pays les plus ultra-libéraux. Un bref panorama historique et géographique rappelle en premier lieu que l'économie sociale

représente près de 10 % de l'emploi privé, même s'il s'avère difficile d'estimer le nombre d'acteurs, tant les formes et les domaines concernés sont variables.

La question de l'identité de l'économie sociale a été soulignée : en effet, elle est oubliée des programmes d'économie du secondaire, qui réduisent souvent l'économie à deux secteurs, le marché et le secteur public. Or il existe bien un troisième secteur d'entreprises engagées, qui recherchent autre chose que la rémunération des actionnaires. Cependant, il ressort des interventions que l'identité actuelle de l'économie sociale est cantonnée à la place qui lui est laissée, et qu'elle a naturellement investi, c'est à dire les domaines qui n'intéressent ni le marché, ni l'État. Cette place est un piège pour le secteur, qui doit définir son

identité d'entreprise dynamique motivée par des valeurs, défi complexe car il s'agit de promouvoir de façon non contradictoire ses différents rôles : consommateurs, producteur, citoyen, épargnant, travailleur.

L'enseignement est primordial pour faire vivre et progresser l'économie sociale, et c'est pourquoi des acteurs de l'économie sociale (chambres régionales de l'économie sociale, mutuelle) sont venus faire part de leurs initiatives visant à collaborer avec des enseignants en économie et gestion, afin d'élaborer des outils, des supports, car c'est souvent ce qui manque aux professeurs pour diffuser une véritable information sur le poids et les acteurs de l'économie sociale. ■



LES RETRAITES PROFESSIONNELLES D'ENTREPRISE EN EUROPE

Désengagement public, vieillissement de la population, déficit des régimes de base : les dysfonctionnements et les tendances économiques récentes ont conduit à une réforme globale des régimes vieillesse en Europe et à de nombreuses réflexions à ce sujet.

L'inquiétude est aujourd'hui provoquée par la montée en puissance des régimes du 3^e pilier, épargne individuelle capitalisée, bien loin de l'idéal de solidarité collective qui a animé la création des régimes par répartition qui ont cours dans de nombreux États de l'Union européenne. Rappelons cependant que le modèle prôné par la plupart des institutions internationales est basé sur plusieurs piliers, et qu'entre un premier pilier essoufflé et un troisième individualiste, il existe la possibilité d'un régime professionnel, dans le cadre de l'entreprise.

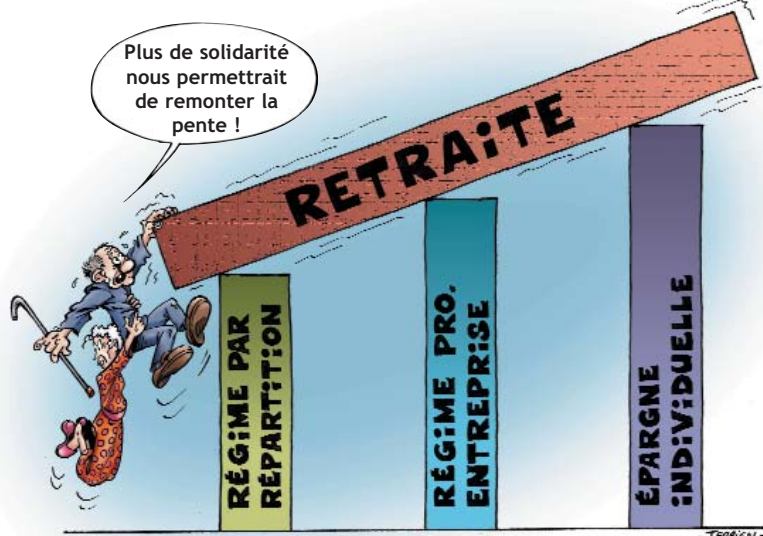
C'est ce 2^e pilier qui était placé au centre du colloque sur les retraites professionnelles d'entreprises co-organisé par l'Odé¹⁾ et l'Institut de droit social allemand Max Planck à Rennes les 18 et 19 novembre derniers.

Un des atouts de ce colloque résidait dans la diversité des intervenants, comprenant universitaires européens (juristes et économistes), représentants des métiers concernés et partenaires sociaux nationaux et européens.

Plusieurs angles d'étude ont été proposés :

Tout d'abord **sous l'angle européen** : les dispositifs allemand, français, suisse, et britannique ont été présentés et approfondis, révélant bien évidemment leur grande diversité tant dans leur ampleur que dans leurs modalités d'application, mais laissant entrevoir un faisceau d'éléments communs essentiels à un régime professionnel : l'aspect collectif du système, la négociation comme mode de mise en place privilégié, et, bien souvent, la capitalisation.

Ensuite a été mis en lumière **le droit communautaire** en matière de retraite professionnelle d'entreprise. Plusieurs constatations sont à déduire : tout d'abord, il est notoire que du point de vue purement normatif, les textes touchant aux retraites professionnelles ont majoritairement pour base juridique la mise en œuvre du marché intérieur (directive 2003/41, jurisprudence de la CJCE), ce qui signifie que l'objectif est surtout économique, ce qui est



finallement assez logique quand on sait que le domaine social est pour sa majeure partie réservé aux États. Cependant, il est à noter qu'en terme d'impact politique, l'aspect social des pensions du second pilier est très présent au sein des institutions européennes : forum des pensions, rapport conjoint sur des pensions viables et adéquates, méthode ouverte de coordination sur les pensions, Livre Vert sur le vieillissement, etc.

Dans la continuité de l'influence communautaire sur les pensions, il est essentiel de prendre en compte un sujet connexe qui est **l'égalité entre hommes et femmes** : celle-ci a une influence remarquable sur le calcul des prestations et des cotisations, se manifeste de manière directe et indirecte, posant entre autres la question de la neutralité actuarielle considérée par certains comme une injustice envers les femmes.

La vision économique de la question a offert une lecture particulièrement intéressante du sujet, plus pragmatique ; apparaissent alors les véritables enjeux politiques de la question des pensions : transfert des poids des cotisations vers le privé pour soulager artificiellement les contributions obligatoires, éclairage sur le fait de savoir qui supporte vraiment le risque et quel élément est favorisé (solidarité ou profit) lorsqu'on fait le choix, tout sauf anodin, de régime à cotisation ou à prestation définie, d'une contributivité (régime collectif ou non) et de la capitalisation – qui, semble-t-il, d'après les estimations, souffrira elle aussi fortement du vieillissement, en raison des répercussions de ce dernier sur l'épargne.)

Enfin, la deuxième journée de ce colloque a soulevé un débat plus vif et non moins intéressant : en effet le débat portait plutôt sur la gestion des retraites d'entreprise, de leur fiscalité et leur portabilité.

Lors de la table ronde animée par Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse, et réunissant les partenaires sociaux nationaux et européens, il a été fort justement rappelé que toutes les questions traitées jusqu'ici, avec la technicité qu'elles ont pu comporter notamment au sujet de la fiscalité, ne doivent pas faire perdre de vue que l'enjeu des retraites est avant tout social ; les systèmes de pensions sont destinés à permettre une vie décente après l'emploi, et pour le plus grand nombre, afin d'éviter la pauvreté des personnes âgées. À ce titre, les moyens mis en œuvre pour mettre en place, gérer des régimes de retraite d'entreprise doivent être envisagés sous le point de vue de la solidarité intergénérationnelle et sociale, incluant donc la participation du dialogue social.

Enfin, Jean-Pierre Chauchard²⁾, dans sa synthèse des travaux, pose la véritable question de savoir si les retraites professionnelles doivent être un substitut ou un supplément à la retraite obligatoire, et pointe le danger d'une injustice sociale constituée par l'écart grandissant entre ceux qui seront insuffisamment protégés faute d'information, de moyens ou même d'offres (emplois précaires, PME, bas salaires), et ceux (cadre dirigeants par exemple) qui peuvent bénéficier d'une couverture complète. ■

¹⁾ Institut de l'Ouest : Droit et Europe, faculté de droit de Rennes

²⁾ professeur à l'Université de Nantes

PRIVATE RETIREMENT SCHEMES IN EUROPE

Withdrawal of the public sector, an aging population, basic scheme deficits: these recent economic disfunctions and trends have led to a general overhaul of European pension plans, as well as a great deal of new thinking on the subject.

Today, this cause for concern arises from the increased importance of third pillar schemes, which is to say fully funded or individual capitalized savings plans, which are a far cry from the ideals of collective solidarity which lead to the the creation of the pay as you go or unfunded retirement plans current in many EU countries. We must bear in mind, however, that the model advocated by most international institutions is based on the idea of multiple pillars, and that between a lagging first pillar and an individualist third pillar lies the possibility of a professional, private sector scheme.

This second pillar was the main focus of a colloquium on private retirement schemes co-organized by the IODE¹⁾ and the Max Planck Institute for Foreign and International Public Law in Rennes, France on the 18th and 19th of November 2005.

One of the greatest advantages of this colloquium lay in the diversity of its participants: European university professors of law and economy mixed with representatives from the business world as well as social partners from both the national and European level.

Several facets of this issue were proposed for study:

First, **the European Angle:** The German, French, Swiss, and British systems were each presented and explored, obviously revealing a grand diversity of both modality and scale. Yet, the presentations pointed to an array of common elements essential to private schemes: the collective aspect of the systems, negotiation as a preferred means of implementation, and, more often than not, capitalization.

Next, **European Community Law** and its bearing on private retirement schemes was highlighted. Several conclusions may be drawn: first and foremost, it is common knowledge that from a purely normative point of view, the legal basis of texts concerning private pensions is for the most part to be found in the establishment of the internal market (directive 2003/41, CJCE jurisprudence). This indicates principally economic objectives, which is quite logical when considering the fact that social welfare is for the most part left to member states. It should be noted, however, that in terms of political impact, the social aspect of second pillar pension plans is very present within Europe's institutions: in the pensions forum, in the joint report on viable and adequate pensions, in the open coordination method on pensions, in the Green Paper on Aging, etc. Within the European Community's influence over pensions is the related subject of the equality of the sexes. This issue must be taken into consideration, since it has a significant impact on the calculations of benefits and retirement contributions which shows up both directly and indirectly, posing, among others, the question of actuarial neutrality, which is considered by some to discriminate against women.

An economic explication of this problem offered a particularly interesting and ultimately more pragmatic reading of the subject, which spotlights the political stakes of the pension issue: a shift in pension contributions towards the private sector as an artificial means of relieving obligatory retirement contributions. This sheds light on the question of who is really bearing the risk and which aspect is favored (solidarity or profit) when the—hardly innocuous—choice is made between a contributive scheme and complementary benefits, or between a scheme of a contributive nature (mutualized or not) and a fully funded one, (which, it would

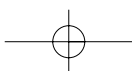
appear, according to estimates, will also suffer from the aging of the population because of its impact on savings plans).

Finally, the colloquium's second day raised an even livelier debate over the management of private retirements, this time over their taxation and "portability." A round table discussion moderated by Dominique Boucher, IPSE's general delegate, which brought together national and European social partners, served as a keen and apt reminder that all questions considered up to this moment, in all of their technicality, particularly with regard to issues of taxation, should not cause us to lose sight of the fact that the real stakes of retirement programs are, above all, social—pension schemes are supposed to ensure a decent life post-work, and for the most part, to provide against poverty among the elderly. To that end, the means used for establishing and managing retirement schemes should be conceived of from the vantage point of social, intergenerational solidarity, and thus include a social dialogue.

Ultimately, Jean-Pierre Chauchard²⁾, in his resumé of the work, asks the central question of whether private retirements should be a substitute for or a supplement to unfunded retirements, pointing out the social injustice posed by the increasing divide between those who will, for lack of information, means, and even availability (those with precarious job situations, small businesses, or low wages) be insufficiently protected, and those (in management, for example) who will benefit from complete coverage.

¹⁾ *The Western Institute: Law and Europe, Rennes law faculty (Institut de l'Ouest : Droit et Europe).*

²⁾ *professor of law and political sciences at the University of Nantes.*



Foliofocus présente dans ce Folio la réalisation d'une conférence et la publication d'un ouvrage, dont l'un des auteurs est un administrateur de l'Ipse, Patrick Bézier.



FACE AU DEUIL

Chacun d'entre nous a été, est ou sera confronté à la mort d'un proche. À de nombreux égards, la société pose aujourd'hui la question du deuil. C'est ce regard nouveau porté sur le deuil, sur cette perspective qui touche chacun, qui est ici mis en question : quelle perception avons-nous du deuil ? Qu'est-ce que le deuil ?

Ce livre répond à ces interrogations sous l'angle de l'émotion, du vécu, du témoignage. Partager, exprimer, accompagner les personnes qui vivent un deuil, en leur apportant un réconfort, mais aussi en les aidant dans toutes les démarches à accomplir, tel est l'objectif de cet ouvrage.

Reflétant la double dimension du deuil, cet ouvrage s'articule autour de deux parties. La première est consacrée à l'accompagnement. Au moment de la perte d'un proche, chacun

vit son deuil à sa façon : il n'y a pas deux deuils identiques. Mais le récit d'autres expériences peut aider à traverser cette période de souffrance : retracer les grandes étapes du deuil et faire partager des témoignages permet de prendre conscience que ce passage douloureux est pourtant nécessaire et incontournable.

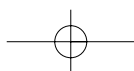
La seconde partie de l'ouvrage s'attache à fournir des informations pratiques aux personnes frappées par la perte d'un proche. L'entourage d'un disparu reste le plus souvent désemparé devant l'ampleur des multiples démarches administratives et successorales à accomplir. Des rappels simples, clairs et succincts permettent de mieux faire face aux obligations administratives consécutives à la perte d'un être cher et proposent des solutions concrètes.

Cet ouvrage est une initiative dont les auteurs sont :

Patrick Bézier, directeur général de Audiens, groupe de protection sociale pour la retraite, la prévoyance et la santé des secteurs de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

Patrice Cavellier, secrétaire général de Radio France, qui regroupe les radios publiques françaises. Il était précédemment directeur général adjoint chargé des ressources humaines de RFI.

Sarah Nicaise, responsable du service social interentreprises du groupe Audiens. Elle a été à l'initiative du colloque sur le deuil qui est à l'origine de ce livre, colloque organisé par Audiens et Radio France en juin 2005. ■



STATUT DE LA MUTUELLE EUROPÉENNE, AIDES D'ÉTAT

Daniel Lenoir, directeur général de la FNMF a accepté cet entretien pour Folio, trois questions, trois réponses très actuelles.



Daniel Lenoir

1/ Mutualité Française et Europe : Quelle est votre position sur le statut de la mutualité européenne et quelle est votre réaction face à la volonté de la Commission d'écarter le projet de règlement sur la mutualité européenne ?

La Mutualité Française a pris clairement position en faveur d'un tel statut. Il doit permettre la reconnaissance d'une forme d'entreprises qui est constitutive du modèle social européen. Il donnerait également des perspectives de développements mutualistes par la création de groupes mutualistes transfrontaliers en gardant le lien d'adhésion, constitutif de la Mutualité. Il serait une alternative au niveau européen à la forme de société anonyme, qui est elle déjà dotée d'un statut.

Si le projet devait être jeté aux oubliettes, la première conséquence serait un risque de disparition à terme d'un statut mutualiste dans les pays européens notamment par la banalisation introduite par les textes uniquement dédiés à l'assurance voire par la démutualisation considé-

rée comme une issue pour répondre à la nécessité d'émergence de groupes de taille européenne. Ce statut permettrait au contraire de consolider les principes mutualistes comme la démocratie ou la non-lucrativité. Sinon, il existe un vrai risque de disparition de toute forme organisée de solidarité librement consentie.

2/ Les principes communautaires en matière d'aides d'État nécessitent une révision de l'organisation de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique. Que pensez-vous de la légitimité du système actuel ? Quelles sont selon vous les réformes à engager ? Au vu de la prise de position actuelle des acteurs de cette future réforme, quels seront les contours probables du prochain régime des fonctionnaires ?

En référence à la recommandation de la Commission européenne sur ce sujet, il est grand temps que les autorités publiques françaises et commu-

nautaires reconnaissent la dimension d'utilité sociale dans l'exercice des services dits « d'intérêt général ». C'est vrai de la Mutualité, dans la Fonction Publique, mais également de façon plus générale. À cet égard, il s'agit de déterminer la valeur d'intérêt général en prenant en compte l'accomplissement de la mission sociale et de solidarité.

3/ Enfin, d'un point de vue plus général, pensez-vous qu'il y a un réel avenir pour les acteurs de la protection sociale non-lucrative ?

J'espère. Certaines fonctions ne peuvent s'exercer que dans un cadre non lucratif. Et il y a un réel avenir dans le secteur social pour des entreprises qui assurent leur équilibre économique mais investissent pour répondre à des missions d'intérêt général et non en fonction du taux de rentabilité du capital.

D'un point de vue européen, il existe deux conditions pour donner de réelles perspectives aux acteurs de la protection sociale non-lucrative : la reconnaissance du statut européen et la valorisation de leurs missions d'intérêt général, qui sont au cœur des activités mutualistes. Les dispositions fiscales et sociales doivent être reconnues à Bruxelles comme étant des contreparties de l'utilité sociale des acteurs mutualistes et non lucratif. ■

STATUS FOR A EUROPEAN MUTUAL BENEFIT SOCIETY, STATE AID

Daniel Lenoir, head of FNMF (French federation of mutual benefit societies) gave this interview for Folio, three questions, and three answers, very topical.

1/ French mutual benefit societies and Europe: What is your position on the status of the European mutual benefit societies and what is your reaction to the Commission's desire to dismiss the European mutual benefit society rules project?

French mutual benefit societies have taken a clear position in favor of such a status. The statute must allow for recognition of a type of business that constitutes the European social model. It would also offer prospects of developments of mutual benefit societies by the creation of trans-border societies while maintaining the association, an element in mutual companies. This statute would be an alternative on a European level to joint stock companies, which has already been granted such a statute.

Were the project to be abandoned, the first consequence would be a risk of disappearance of mutual status in European countries, notably as a result of banalization brought about by these texts concerned solely with insurance, or even by demutualization considered to be a response to the

necessary emergence of European-sized groups. Rather, this status allows for consolidation of mutual benefit principles such as democracy or not for profit. Otherwise, there is a genuine risk that all forms of organized, freely-consented solidarity will disappear.

2/ Communitarian principles relating to State aid call for a revision of the organization for additional social protection for public sector employees. What do you think about the legitimacy of the current system? What reforms need to be completed, in your view? Given the current position of the actors in this future reform, what will be the probable form of the new regime for civil servants?

As regards the European Commission's recommendation on this subject, it is high time that the French public authorities and communitarians acknowledge the useful social dimension of services carried on in the so-called "general interest". This is true of mutual benefit societies in the public arena but also in a

more general way. In this respect, we must determine the value of general interest work while taking into account the accomplishment of the social mission and solidarity.

3/ Finally, from a more general point of view, do you think there is a real future for actors in not for profit social protection?

I hope so. Certain functions can only be exercised within a non-lucrative framework. And there is a real future in the social sector for businesses which ensure their economic equilibrium but which also invest in response to general interest missions and not as a function of return on capital.

From a European viewpoint, there are two conditions necessary to give real perspective to actors in non-lucrative social protection: acknowledgement of the European statute and enhancement of their general interest missions, which are at the heart of mutual benefit activities. Fiscal and social measures must be recognized by Brussels as counterparts of the social utility of mutual benefit and not for profit players. ■



SANTÉ MENTALE : UN DÉBAT EUROPÉEN, UN LIVRE VERT SUR UNE MALADIE QUI TOUCHE UN ADULTE SUR QUATRE

On a trop longtemps ignoré que santé et santé mentale vont de pair et qu'une bonne santé mentale est un facteur d'épanouissement individuel et de cohésion sociale.

Or, selon les chiffres de la Commission européenne, les troubles mentaux atteignent plus de 27 % des Européens d'âge adulte et sont à l'origine de 58 000 décès annuels dus au suicide.

Les troubles mentaux ne posent pas seulement un problème de santé publique : au delà de leurs conséquences pour les malades et leurs familles, ils figurent parmi les trois principales causes d'absence au travail et expliquent de nombreux départs à la retraite anticipés ou mises en invalidité professionnelle. La mauvaise santé mentale coûte à l'Union l'équivalent de 3 à 4 % de son PIB due essentiellement à

une perte de productivité.

Les disparités sur le problème sont importantes entre les États membres. Par exemple, le nombre des suicides pour 100 000 habitants va de 44 en Lituanie à 3,6 en Grèce, et le nombre de placements non volontaires en établissement psychiatrique est 40 fois plus élevé en Finlande qu'au Portugal. De même, la part du budget national de santé consacrée à la santé mentale va de 13 % au Luxembourg à 2 % à peine en Slovaquie.

Le Livre Vert de la Commission propose trois axes majeurs d'intervention à l'échelon européen :

- L'ouverture d'un dialogue avec les États Membres en vue de convenir d'un plan d'action sur la santé mentale.
- Le lancement d'une plateforme de l'Union européenne

sur la santé mentale. Celle-ci rassemblerait un large éventail afin d'examiner les moyens d'intégrer la santé mentale dans différents secteurs et politiques de l'Union et de développer des aspects éthiques comme les droits fondamentaux des victimes de cette maladie.

- Renforcement des moyens d'information.

Les gouvernements, les ONG, les parties prenantes et les citoyens sont invités à formuler leurs commentaires sur les domaines d'intervention proposés dans le Livre Vert et sur le rôle de l'Union dans la problématique de la santé mentale. La consultation se poursuivra jusqu'au 30 avril 2006, puis la Commission s'appuiera sur les réponses reçues pour élaborer une proposition de stratégie communautaire sur la santé mentale. ■

MENTAL HEALTH: A EUROPEAN DEBAT, A GREEN PAPER ON AN ILLNESS THAT AFFECTS ONE ADULT OUT OF FOUR

For too long, we ignored the fact that health and mental health go together, and that good mental health contributes both to the fulfillment of the individual personality and to social cohesion.

Yet, European Commission figures show that over 27% of adult Europeans have mental health problems, and that these are the cause of the 58,000 deaths each year due to suicide.

Mental illness is not only a public health problem: above and beyond the consequences for those affected and their families, it is among the three most important causes of absence from work, and explains many early retirements or professional disabilities. Poor mental health costs the European Union the equivalent of 3 to 4% of GDP, essentially because of productivi-

ty losses.

There are large disparities in mental health among EU Member States. For example, the rate of suicides varies between 44 suicides per 100,000 inhabitants in Lithuania and 3.6 in Greece, while the number of involuntary commitments to psychiatric institutions is 40 times higher in Finland than in Portugal. By the same token, the share of the national health budget consecrated to mental health is 13% in Luxembourg and barely 2% in Slovakia.

The Commission's Green Book suggests three major areas for action on the European level:

- Beginning dialogue with the Member States with a view to drawing up an action plan on mental health;
- Launching of an EU forum for discussion on mental health. This would bring a broad range of

personalities together to examine how mental health can be integrated into different EU sectors and policies, and develop ethical aspects such as the fundamental rights of persons afflicted with mental illness;

- Strengthening means of providing information.

Governments, NGOs, stakeholders and citizens are asked to provide their comments on the areas of EU action proposed in the Green Book and on the role of the Union in mental health issues. These consultations will continue until April 30, 2006; thereafter, the Commission will draw on the comments received to elaborate a proposal for a Community's strategy on mental health. ■

DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'EUROPE !



L'Autriche, pivot géographique d'une Europe à 25, saura-t-elle renforcer l'union durant les six mois de sa présidence ?

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'Autriche a pris le relais de la présidence du Conseil de l'Union européenne.

État d'un peu plus de 8 millions d'habitants, l'Autriche se distingue par la diversité de ses frontières, puisqu'elle est entourée par la Suisse et le Liechtenstein à l'ouest, l'Italie et la Slovaquie à l'est, l'Allemagne et la République tchèque au nord, ce qui lui offre une situation privilégiée, trait d'union entre les « anciens » et les « nouveaux » États membres européens.

2005 a été l'année de toutes les célébrations pour l'Autriche, l'année « 60-50-10 » : Les 60 ans de la libération du nazisme, les 50 ans du traité de Vienne et les 10 ans de son entrée dans l'Europe.

Elle aura aussi été marquée par un recul de l'extrême droite, qui avait pris une place inquiétante sur la scène politique autrichienne.

Enfin, à l'instar de l'ensemble des États européens, l'Autriche a opéré l'année passée une phase importante de sa réforme des retraites, avec, entre autres, l'unification de tous les régimes, la création de comptes retraite et un nouveau mode de calcul des périodes assimilées.

L'Autriche semble traverser actuellement une mutation économique : en effet, si l'Allemagne reste toujours son principal partenaire commercial, en absorbant 30 % des ses exportations, l'Autriche bénéficie de plus en plus du passage des pays de l'Europe orientale à l'économie de marché, et

de leur entrée dans l'Union européenne. Cette diversification économique, privilégiée par la situation géographique de l'Autriche, lui permet d'afficher un taux de croissance supérieur à la moyenne UE, depuis 2002 (1,6 % par an au lieu de 1,2 % en moyenne UE).

Donner un nouvel élan à l'Europe ! Tel est le slogan de cette présidence dont le programme élaboré en étroite collaboration avec la Finlande qui assurera la présidence du Conseil à partir de juillet 2006, poursuit le programme opérationnel pluriannuel 2004-2006 et reprend les dossiers concernant le Traité constitutionnel (un bilan des ratifications est prévu pour le premier semestre 2006), la relance de la stratégie de Lisbonne, les orientations économiques, la compétitivité et le marché intérieur. Dans le domaine de la protection sociale, les Présidences poursuivront les travaux portant sur les questions clés de la pérennité du modèle social européen et, dans le contexte de la coordination des trois aspects d'inclusion sociale, de santé, pensions et soins de longue durée, le Conseil adoptera, dès le début de l'année, des premiers objectifs communs. Une attention particulière sera accordée à la prochaine Communication sur les services sociaux d'intérêt général. Sur les questions de sécurité sociale, le Conseil examinera le projet d'application du règlement 883/04 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Les Présidences travailleront également, dans le cadre de l'an-

née européenne de la mobilité des travailleurs, à la proposition de directive sur la portabilité des pensions complémentaires.

Dans le contexte du Livre Vert de la Commission et de la prochaine Communication sur le défi démographique et la solidarité intergénérationnelle, les Présidences attacheront une attention particulière à la politique familiale et à la réconciliation entre travail et vie de famille ainsi qu'à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Quant à l'emploi, le travail sera concentré sur la finalisation du Rapport Conjoint sur l'Emploi 2005 qui sera soumis au Conseil Européen du printemps 2006.

Dans le domaine des conditions de travail, les Présidences rechercheront l'adoption finale de la directive amendant la directive 2003/88/EC sur le temps de travail. Elles se saisiront de la question de l'avenir du droit du travail sur la base du Livre vert de la Commission européenne. L'Autriche souhaite en outre profiter de sa présidence pour rapprocher les citoyens de l'Europe et regagner leur confiance dans le projet européen.

L'année 2006 pourrait donc marquer des progrès importants de l'Europe sociale et sera aussi un moment décisif dans le débat sur l'avenir de l'Union européenne.

Gageons que cette présidence autrichienne ne démentira pas la présomption d'efficacité qu'on accorde généralement aux présidences des « petits » États. ■

REACH : L'EUROPE AGIT POUR NOTRE SANTÉ

Le Parlement européen a approuvé jeudi 17 novembre, en première lecture, un règlement qui renforce le contrôle des produits dangereux pour la santé publique, et le Conseil extraordinaire « Compétitivité » du 13 décembre dernier est parvenu à un accord politique sur le texte.

C'est une longue histoire, qui remonte à 1992, lorsque la Commission européenne a publié un Livre blanc sur les substances chimiques, et lancé ainsi un long processus législatif.

La directive de 1979, toujours en vigueur, prévoit que toute nouvelle substance chimique commercialisée après septembre 1981 soit testée et, si nécessaire, retirée. Ce qui laissait libres de circuler toutes les substances commercialisées avant cette date, parmi lesquelles l'amiante et autres produits dangereux parfois déjà retirés de la circulation par les États membres.

De quoi s'agit-il ?

De préserver la santé des Européens en évitant 4 500 morts prématurées par cancers

ou autres maladies, ce qui représenterait aussi pour l'UE une réduction des dépenses de santé de 50 milliards d'euros sur trente ans.

Comment ?

Par un règlement, qui, contrairement à une directive, n'a pas besoin d'être transposé et s'impose directement aux États membres.

Reach (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals) impose l'enregistrement et l'évaluation de la toxicité et, le cas échéant, de restreindre ou d'interdire l'usage de ces substances « anciennes » commercialisées au delà du seuil d'une tonne par an, soit environ 30 000 produits sur les 100 106 existants. Précisons qu'au delà de 100 tonnes, des tests poussés sont exigés. Mais, en deçà d'une tonne, l'enregistrement n'est pas exigé. Ces seuils correspondent à un compromis politique, plus qu'à une évaluation scientifique. En effet, l'approche quantitative de Reach peut soulever les inquiétudes, une faible présence entraîne-t-elle un faible risque ? Même ainsi allégé, le projet

s'annonce long et coûteux.

Qui va payer ?

C'est la grande nouveauté. Il appartiendra aux producteurs et importateurs de démontrer, grâce aux tests et études, la sécurité de leurs produits, alors que jusqu'à présent il incombait aux autorités de prouver leur dangerosité.

On peut imaginer la réaction de ceux qui vont devoir mettre la main à la poche et qui se sont bruyamment alarmés des délocalisations et des licenciements dans un secteur qui emploie 1,7 million de salariés.

Or une récente étude réalisée par un cabinet indépendant, KPMG, a révélé que Reach ne coûte pas si cher que cela : plus près de 2,3 milliards d'euros que des 28 milliards qu'annonçaient les patrons. Mieux, il apparaît que, dans certains pays, la contrainte réglementaire non seulement n'a pas nui à la compétitivité du secteur mais a favorisé l'innovation.

L'opposition avait perdu de la force, d'autant que les campagnes dynamiques menées par les ONG ont sensibilisé l'opinion publique sur la dangerosité de certains produits domestiques. Le règlement approuvé par le Parlement doit encore être adopté par les 25 ministres de l'industrie à une date qui reste à fixer.

Reach est l'expression d'un compromis entre santé économique et santé tout court et ses effets sur la santé et l'environnement des Européens seront limités mais le fait qu'un tel compromis ait pu être négocié est en soi une victoire.

La décision finale sur le projet devrait être prise par le Parlement et le Conseil à l'automne 2006. ■

L'U.E. NE LAISSERA PLUS PASSER SANS ÉVALUATION LES SUBSTANCES CHIMIQUES DANGEREUSES AU DELÀ D'UNE TONNE...



REACH : EUROPE IS ACTING FOR OUR HEALTH

On Thursday, November 17, 2005, the European Parliament approved in first reading a rule to strengthen the control of products that are a danger to public health. On December 13, a special meeting of the Competitiveness Council reached political-level agreement on the text.

A 1979 directive, still in force, requires that all new chemical substances marketed after September 1981 be tested, and if necessary withdrawn from the market. In effect, this was a license for the free circulation of all substances sold before that date, including asbestos and other dangerous products already withdrawn from sale by some member States.

The present debate on the subject began in 1992, when the European Commission published a White Book on chemical substances, thereby launching a long legislative process. What is at stake? Nothing less than preserving the health of Europeans in avoiding 4,500 premature deaths each year from cancers or other diseases due to exposure to dangerous chemical substances, as well as some 50 billion euros in health expenditures over 30 years.

How to do it?

By a regulation, which, as opposed to a directive, does not need to be adapted into domestic law and is a direct obligation on member States.

REACH (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals) requires registration and evaluation of the toxic nature of chemicals, and if necessary restriction or prohibition of those "older" substances not subject to the 1979 directive but with sales of over one metric ton per year _ in fact, some 30,000 of 100,106 existing products. Above a level of 100 tons, extensive tests are required. However, no registration is required under the one ton level. These floors are based more on a political compromise than on a scientific evaluation. In effect, REACH's quantitative approach can give rise to doubts _ does a low level of presence in the market mean a low level of risk?

But even "lightened" in this way, the process promises to be long and costly. Who is to pay?

The novelty in REACH is that it is up to producers and importers to demonstrate the safety of their products by means of tests and studies,

whereas heretofore the authorities were required to prove they were dangerous.

One can easily imagine the reaction of those who will have to dip into their pockets for this purpose, especially since they are already very worried by relocations and redundancies in an industry that has 1.7 million employees. However, a recent study by an independent consultant, KPMG, has shown that REACH will not be that expensive: closer to 2.3 billion than to the 28 billion announced by industry. Better yet, it appears that in some countries regulatory constraints have not damaged industry competitiveness but have indeed favored innovation.

Opposition to REACH has flagged, especially since NGOs have sensitized public opinion to the dangerous qualities of certain household products. The regulation approved by the Parliament still needs to be approved by the Ministers of Industry of the 25, at a date yet to be set. ■

JANUARY 2006: A HISTORIC REFORM FOR FRENCH SELF-EMPLOYED WORKERS' SOCIAL SECURITY SCHEME

January 1st is a traditional date for the implementation of reforms

This year, social security has the place of honor in France: from this day on, rules concerning general practitioners, doctor-patient agreements on plans for treatment ("contrats responsables") and new fee ceilings are in effect.

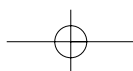
Another reform coming into effect concerns self-employed workers: this is the creation of the RSI, the social

welfare scheme for independent workers (Ordonnance 8/12/2005). Until now, craftsmen, shopkeepers, entrepreneurs and members of the liberal professions were affiliated to different schemes, according to their profession and the nature of the protection: old age, sickness, disability, etc.

This reform is intended to simplify and rationalize services provided to these categories. In concrete terms, the process will result in a single scheme, and the number of local

funds henceforth will progressively decline from 90 to 30; the number of agencies collecting payroll taxes will shrink as well, until the single point of contact for social security (Fr: ISU) is implemented in 2007.

While this change does not seem so important to social security schemes for employees, it represents a small revolution for self-employed workers' social security. ■



MÉDICAMENT, DROGUE, MÉDICATION, PANACÉE, POTION, REMÈDE, SPÉCIALITÉ, THÉRAPEUTIQUE, CURE, TRAITEMENT...

La politique du médicament est délicate, puisque si en théorie elle est supposée avoir comme objectif principal, voire unique, la santé publique, elle doit généralement arbitrer les conflits d'intérêts entre firmes pharmaceutiques, prescripteurs, officines et enfin patients.

Quand les premiers mêlent souvent insidieusement profit et recherche médicale, les autres s'accrochent à la libérale liberté de prescription, tandis que les pharmaciens espèrent une certaine reconnaissance (en France, la profession nécessite tout de même un minimum de six ans d'études, avec concours marathon et numerus clausus), et les patients ne savent plus s'ils doivent être protégés au nom de la santé public ou du droit des consommateurs.

Parmi les nombreux débats qui

agitent le monde du médicament, la prescription en DCI est en train de prendre un relatif essor. Derrière ce sigle anonyme se cache la dénomination commune internationale, en bref, le vrai nom du médicament.

Cette dénomination a été créée en 1953 par l'OMS, afin de donner un langage commun aux professionnels de santé, et de désigner précisément dans tous les pays avec un même mot une substance pharmaceutique.

Outre l'évidente utilité internationale de ce système, celui-ci présente aussi de nombreux avantages, même en restant dans un cadre national : en effet, le jeu de la concurrence entre les producteurs de médicaments fait qu'une même substance existe sous une quantité de noms différents, et on compte environ 1700 DCI pour 8 000 noms de marque.

La dénomination commune internationale s'avère particulièrement utile au développement des médicaments génériques, elle est plus sûre car elle évite certaines interactions médicamenteuses (en automédication et en prescription), et facilite le pouvoir de substitution du pharmacien.

Il est cependant difficile de l'imposer, particulièrement en France, même si un accord de 2002, en incitant (financièrement) les médecins à prescrire en DCI, a permis de passer à un taux quasi nul de prescription en DCI à un taux aujourd'hui stabilisé à 7 %.

Cela reste malgré tout très peu. En 2004, la révision de la directive et du règlement européens sur le médicament a apporté quelques améliorations, notamment en terme de transparence et d'indépendance des agences du médicament, mais faibles, voire inexistantes en matière de prescription en DCI. En outre, en ce qui concerne la France, la transposition de la directive sur le médicament 2004/27/CE, qui aurait dû être achevée au 30 octobre 2005, est bien loin d'être accomplie, elle n'en est qu'à un stade embryonnaire.

Beaucoup de progrès restent encore à faire avant que nous connaissions le véritable nom des médicaments, c'est à dire avant que les firmes l'indiquent clairement sur les boîtes, et avant que les médecins l'inscrivent sur leurs prescriptions.

Le collectif Europe et Médicament, dont fait notamment partie la Mutualité française, s'est clairement engagé dans cette voie. ■



MEDICINE, DRUGS, PANACEAS, POTIONS, REMEDIES, SPECIALTIES, THERAPEUTICS, CURES, TREATMENT, ETC.

A policy for medicines is perforce delicate. While its chief if not sole objective is public health, the policy must also arbitrate among the interests of pharmaceutical firms, prescribing physicians, pharmacists and of course patients.

While the first often rather insidiously mix profit and medical research, doctors insist on complete freedom of prescription and pharmacists seek recognition. (In France, the profession requires six years of study, with restricted university intake and arduous entrance examinations.) Patients no longer know if they are better protected by invoking public health or consumer rights.

At present, use of generic drugs is the issue that is increasingly shaking up the world of medicines. The technical term for this phrase is the international non-proprietary name, in fact, the real name of the medicine. Prescriptions written directly in these terms are on a relative upswing.

The principle of the international non-proprietary name was created

by the WHO in 1953 for the purpose of creating a common language for health professionals and designating a given pharmaceutical substance with the same name in all countries. Besides the clear international usefulness of this system, there are also many advantages even within a purely national context. In effect, competition among producers of medicines has meant that the same substance exists under many different names; there are in fact some 1,700 international non-proprietary names or 8,000 brand names of drugs.

The international non-proprietary name is particularly useful in the development of generic drugs; it is more sure since it avoids certain interactions among medicines, whether prescription or over-the-counter, and it increases pharmacists' power to substitute.

However, it is difficult to impose its use in France, even if a 2002 agreement that provided financial incentives for doctors to prescribe generics made it possible for prescriptions to grow from practically nil to a

stable 7% today, still a relatively low figure.

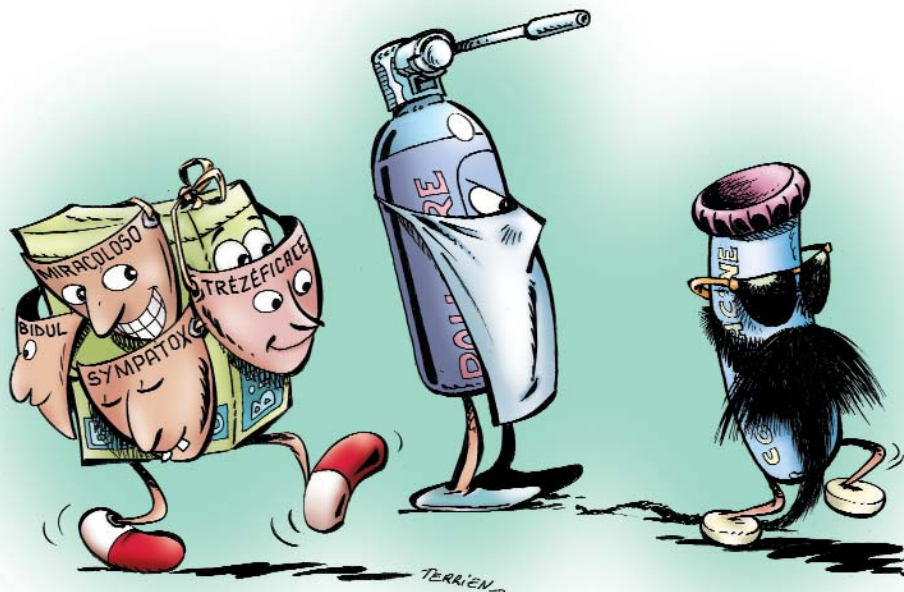
A 2004 revision of the European directive and regulation on medicines brought some improvement in terms of transparency and the independence of agencies that approve drugs, but little or no help on the prescription of generics. In France, the adaptation of directive 2004/27/CE into domestic law, which should have taken place by October 30, 2005, is far from being finished — indeed the legislation is still in an embryonic stage.

Much progress remains to be made before we can know the real name of medicines, that is, before drug companies clearly indicate this name on their packaging and before doctors use it in their prescriptions.

The “Europe and Medicines,” grouping, to which French mutual benefit societies (la Mutualité française) belong, is clearly aiming in these directions.

■

LES MÉDICAMENTS AVANÇENT MASQUÉS...





L'EUROPE MET DE L'EAU DANS SON VIN

Pour les vigneron américains, ajouter 7 % d'eau dans le vin, ça coule de source.

En Europe c'est (ou c'était interdit). En effet, depuis le 1er janvier, un accord bilatéral entre l'Union européenne et les Etats-Unis permet l'importation de ces "nectars" et des "American champagne". Sont autorisées aussi des pratiques "oenologiques" détestables comme la technique des copeaux de bois pour ce fameux goût boisé qui jusqu'ici ne tenait que du passage en tonneau. Enfin, les vigneron américains ont tout le loisir d'utiliser des appellations telles que Bourgogne, Chablis, Champagne, Chianti, Madère, Porto, vins de Moselle et du Rhin, Sauternes ou Tokay.

Comment les négociateurs européens ont-ils pu s'enivrer de telles pratiques ?

Le marché états-unien est capital pour les vigneron italiens, espagnols et français : 2 milliards d'euros en exportation pour 2004. Dans l'autre sens, le bon goût de nombre d'européens rend le trafic ouest-est plus limité : 405 millions d'euros. D'où la nécessité d'éviter une guerre commerciale avec les USA.

Ensuite, un cadre est enfin tracé, les pratiques états-uniennes disposant depuis 20 ans de dérogations à répétition. Par exemple, l'addition d'eau ne pourra dépasser 7 %, aux USA les vigneron peuvent aller jusqu'à 30 %. Reste que le non respect des appellations, conforme à la poussée du cépage contre le terroir, l'emporte et que la porte est ouverte à une nouvelle poussée de la médiocrité et de la mal-bouffe. ■

CINEMA

LORD OF WAR

« Les vendeurs de cigares et de voitures font plus de victimes que moi ; sur mon produit, au moins, il y a un cran de sûreté. » L'homme qui manifeste un tel bon sens s'appelle Yuri Orlov. Il agrandi à Little Odessa et a débuté au bas de l'échelle. La chute du mur de Berlin lui a ouvert un marché mille fois plus prometteur que ses petites ventes d'antan. Il est aujourd'hui l'un des plus gros trafiquants d'armes du monde.

Lord of war, d'Andrew Niccol (Gataca...), ravive la réflexion sur un sujet délicat. Voir l'action, puisqu'il est soutenu par Amnesty. Et le réalisateur n'oublie pas de mentionner que, dans ce dossier, les coupables sont aussi les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dès le générique, on suit une balle, depuis la chaîne de fabrication jusque dans le front d'un soldat africain. ■



SAVEURS DE FINLANDE

NOISETTES DE RENNE AUX MORILLES

Temps de préparation : 30 minutes.

Trempage : 30 minutes.

Temps de cuisson : 30 minutes.

INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES :

- 800 g de filet de renne.
- 110 g de morilles séchées
- 1 petit oignon
- 70 g de beurre
- 3 cuillères de farine
- 10 cl de bouillon de bœuf
- 20 cl de crème fraîche
- sel, poivre.

PRÉPARATION :

1. Faites tremper les morilles dans de l'eau tiède 30 mn.
2. Hachez finement l'oignon.
3. Faites-le fondre dans 40 g de beurre.
4. Épongez les morilles à l'aide d'un papier absorbant ou d'un linge.

5. Hachez-les.

6. Faites-les revenir avec l'oignon.

7. Ajoutez 2 cuillères de farine.

8. Mélangez et ajoutez ensuite le bouillon de bœuf, puis la crème, à petites doses.

9. Laissez mijoter 15 mn. et assaisonnez.

10. Découpez le filet en tranches transversales de 2 cm. d'épaisseur (2 tranches par personne).

11. Aplatissez légèrement les tranches et donnez-leur une forme ovale.

12. Salez-les. Poivrez-les et roulez-le dans le reste de farine.

13. Chauffez le reste de beurre dans une poêle et faites-y cuire les tranches de viande de façon qu'elles soient rosées à l'intérieur.

14. Servez les noisettes de renne en les nappant de sauce dans chaque assiette.

La viande de renne n'est pas toujours facile à trouver. Vous pouvez la remplacer par des noisettes de chevreuil. ■



Foliomail



Depuis le mois d'avril 2005, l'Ipse publie de façon hebdomadaire une lettre d'information électronique consacrée à l'actualité de nos métiers, de l'Union européenne et de nos activités. Voici une brève sélection de ces articles, à retrouver sur euroipse.org

- Règlement 1408/71 et États tiers
- Regulation 1408/71 and third States
- Élargissement : les eurodéputés se prononcent sur l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie.
- Enlargement : the European MPs gave their opinion Rumanian and Bulgarian adhesion.
- Le Parlement plaide pour un accès universel aux soins sans liste d'attente excessive.
- The Parliament calls for a universal access to health care without an excessive waiting list.
- Le réseau européen des caisses agricoles de protection sociale est né.
- The European Network of Agricultural Social Protection Systems is born.
- La directive Bolkestein aura-t-elle rendu service ?
- Will the Bolkestein directive have done a service?
- A propos du référendum : expressions de Vladimir Rys, de Josef Suchel, d'Otto Kaufmann, de Linda Clarke, de Jan Olsson,
- About the referendum: expressions by Vladimir Rys, by Josef Suchel, by Otto Kaufmann, by Linda Clarke, by Jan Olsson, director of Koopi
- L'assurance hospitalisation belge : quand les mutuelles s'intéressent au complémentaire.
- The Belgian hospitalization care insurance: when mutual benefit organisations take an interest in supplementary schemes.
- Libre-circulation des patients : on peut faire plus
- Free movement of patients: more can be done
- Dépenses de santé en Belgique : dérapage contrôlé ?
- Health expenses in Belgium: a controlled skid ?
- Carte européenne d'assurance maladie :
- The European Health Insurance card :
- Les retraites professionnelles d'entreprise en Europe :
- Occupational pensions in Europe :
- Quelle indemnisation pour les accidents du travail et les maladies professionnelles en Europe ?
- Accidents at work and occupational diseases:
- Réponse de l'Ipse au Livre vert de la Commission :
- Les caisses de retraite allemandes sont-elles sont-elles dans la tourmente ?
- Green Paper "Confronting demographic change: a new solidarity between the generations"
- German pension funds in deep trouble ?
- Pensions complémentaires : prochain décollage
- Supplementary pensions: coming soon in Italy
- Le TUC s'attaque aux mythes de la retraite obligatoire :
- TUC explodes pension compulsion myths:
- Entreprise, réforme et protection sociale :
- Enterprises, reforms and social protection :
- Une directive relative à l'amélioration de la portabilité des droits à pension complémentaire vient d'être proposée par la Commission européenne:
- Directive on improving the portability of supplementary pension rights has just been proposed by the European Commission,
- Les chiffres de la protection sociale en Europe.
- Mutuelle européenne : en arrière toute ?
- Social protection expenditure in Europe.
- A European mutual organization : full astern ?
- La Finlande, modèle à suivre ?
- Can the Finnish social model travel? A competitive economy, a rich social protection makes Finland very attractive.
- L'Union européenne pour la santé : sécurité et mobilité
- European Union and health : security and mobility
- Les retraites en Espagne : Zapatero négocie un tournant
- Pensions in Spain : Zapatero is negotiating a bend
- Le Contrat de Transition Professionnelle : ébauche d'une sécurité sociale professionnelle, ou nouveau mécanisme de baisse artificielle du chômage ?
- The Contract of occupational transition: first step to an occupational social security, or the latest mechanism to artificially pull down unemployment figures?
- L'avis du comité économique et social européen pour de nouvelles formes de protection sociale
- The opinion of the European Economic and Social Committee for new forms of social protection.



EUROPE LA VOIE KANTIENNE

Jean-Marc Ferry - Cerf 2005

Selon le philosophe Jean-marc Ferry, l'urgence européenne est moins la construction que l'harmonisation économique et des bases sociales.

La voie kantienne c'est le cosmopolitisme juridique, les "conditions d'une hospitalité universelle".

Pour Jean-Marc Ferry l'Union peut exercer une autorité mais non pas une souveraineté. L'harmonisation économique, fiscale, celle des bases sociales, est ici le projet à mener, "faute de quoi, on risque de rendre l'Europe de Bruxelles irréversiblement odieuse aux européens".

LA FIN DE L'EUROPE

Renaud Dehoussé - Flammarion 2005



L'heure n'est pas aux lamentations sur le déficit d'Europe, mais à l'action. L'Europe reste avant tout perçue comme le "marché commun". L'ouverture des frontières fait peur aux populations accablées de télévision et d'autres médias affaiblissant l'esprit.

De plus, la mise en place d'un espace européen semble d'autant plus porteuse de risques nouveaux que cet espace tend à s'étendre sans limites précises.

Cet ouvrage bouscule nombre de conformismes, est contestable par ce qu'il apporte dans le débat, raisons de plus pour le lire.

L'ÉCONOMIE SOCIALE DE A À Z

Alternatives économiques - Janvier 2006

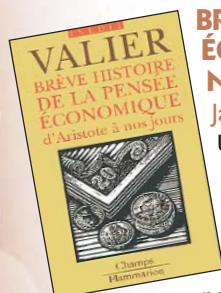


Depuis "toujours", l'Ipse n'a cessé de promouvoir le remarquable travail et la qualité unique de nos amis d'Alternatives économiques.

Aussi nous ne pouvons que saluer la parution de ce "hors-série pratique" valorisant avec informations et renseignements, l'économie sociale, d'autant plus que le mensuel Alternatives économiques est l'œuvre d'une coopérative éditrice.

Toutefois, quels regrets de la place si faible faite à la protection sociale, considérée comme assistance et non comme solidarité.

La mutualité est avant tout assurance, certes non lucrative, et le paritarisme est absent. Dommage pour une revue de cette qualité.



BRÈVE HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE, D'ARISTOTE À NOS JOURS

Jacques Valier - Champs Flammarion 2005

Une histoire de la pensée économique qui permet à chacun de ce faire une vue d'ensemble des grands courants de pensée et de comprendre les filiations, les oppositions, les avancées et les reculs, qui jalonnent cette histoire.

VIVRE PAR TERRE

Editions Tirésias 2005

Textes de Philippe Besson, Magy Cherfi, Catherine Cusset, Patrick Grainville, Gérard Lefort, Leïla Sebbar, Philippe Sollers ...

Pages remarquables et photos marquantes à jamais, exercice de mémoire pour nous, voyeurs de la misère de ces gens, si proches et si loin, couchés par terre, dans la rue, que nous rencontrons lorsque nous rentrons dans nos bureaux, vers sept heures du matin. Plus tard c'est déjà plus loin, le regard aussi, ils sont partis. Cette rencontre insuffisante certes, ce sont des yeux avec d'autres yeux tout de même ! "Est-ce ainsi que les hommes vivent ?"



LE CAPITALISME TOTAL

Jean Peyrelevalde - Collection La République des Idées - Seuil 2005

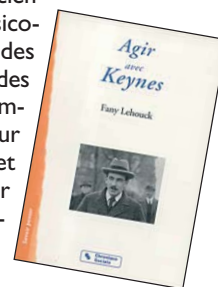
Entre l'éthique requise du gouvernement d'entreprise et les exigences de rentabilité excessives, Jean Peyrelevalde, jadis et naguère président de grandes institutions financières (Suez, UAP, Crédit Lyonnais), professeur à Polytechnique, démontre avec pertinence en quoi le capitalisme n'est plus un modèle unique dans l'organisation de la vie économique mondiale. Il est devenu, selon l'auteur, "total" au sens où il règne sans partage, ni contre-pouvoir sur le monde et ses richesses jamais si peu distribuées.



AGIR AVEC KEYNES

Fany Lehouck - Chronique sociale 2005

Fany Lehouck, issu de l'université de Lille I, est chargée de cours en économie. Ici la science économique, loin d'être physico-mathématique, doit s'appuyer sur des jugements de valeur et des codes moraux. La dette publique, condamnée par les libéraux, apparaît pour Keynes comme créative "via l'effet démultiplicateur". Reste à adapter les politiques keynesiennes au nouveau contexte de la perpétuelle mondialisation.

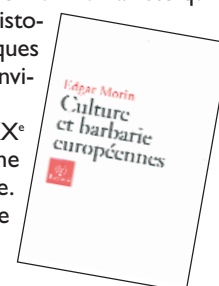


CULTURE ET BARBARIE EUROPÉENNES

Edgar Morin - Bayard 2005

Œuvre, oui c'est une œuvre, celle d'un humaniste qui nous alerte sur les conditions historiques, contemporaines, politiques et sociales qui rendent le pire envisageable.

Les tragiques expériences du XX^e siècle devraient aboutir à une nouvelle conscience humaniste. Le chemin ne semble pas être emprunté en ce sens.





VERS UNE EUROPE SYNDICALE

Anne-Catherine Wagner - Editions du croquant 2005

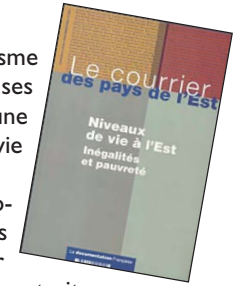
Cet ouvrage présente une enquête auprès des syndicalistes engagés dans les institutions représentatives tels les comités d'entreprise européens mais aussi auprès des institutions européennes. La CES est analysée au quotidien ainsi que les militants participants à la vie du dialogue social européen. S'ensuit des vues sur le devenir de l'Europe syndicale.



LE COURRIER DES PAYS DE L'EST INÉGALITÉ ET PAUVRETÉ

La documentation française 2005

Les années de sortie du communisme ont été particulièrement douloureuses sur le plan social, donnant lieu à une nette dégradation des conditions de vie de la majorité de la population. La radicalité des changements économiques, tout en ouvrant de nouvelles perspectives à certains, a fait passer sous le seuil de pauvreté nombre de retraités, de chômeurs et aussi de salariés.



SYNDICATS : LENDEMAINS DE CRISE ?

Jean-Marie Pernot - Folio actuel 2005

Jean-Marie Pernot est chercheur à l'Ires et a de ce fait une connaissance approfondie du monde syndical. Pour autant il propose une analyse sans complaisance de la perte générale d'efficacité de syndicalisme dans le monde et singulièrement en Europe. En conclusion : les conditions d'un nouvel essor du syndicalisme.



L'ETAT ET L'EUROPE

Mario Telò - Editions Labor 2005

Mario Telò enseigne l'histoire de la pensée politique à l'Université libre de Bruxelles et par ailleurs, est consultant en sciences humaines et sociales, auprès de la Commission européenne. Ce livre présente le cheminement de l'idée d'Europe, les développements de la constitution Européenne, la controverse sur le traité constitutionnel et apporte une contribution de qualité au débat sur l'avenir de l'intégration européenne.



LA MALADIE ALLEMANDE, UNE BRÈVE HISTOIRE DU PRÉSENT

Johannes Willms - Gallimard.

Depuis longtemps, les Allemands ont le sentiment qu'eux même et leur pays sont une exception. On retrouve La république fédérale créée sous Bismarck après 2 guerres mondiales et une parenthèse de plus de 40 ans.

Ce livre est essentiel à qui veut mieux comprendre la RFA d'aujourd'hui, les différences Est/Ouest, les rôles des prélats ici et des pasteurs là, dans la mentalité de la petite bourgeoisie, des classes moyennes qui forment le gros du potentiel électoral qui se « précipite pour donner la majorité au parti leur promettant de réaliser ses idéaux de la façon la plus précise et la plus large ».



ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES HORS-SÉRIE PRATIQUE N°21

Novembre 2005

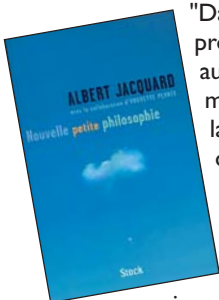
Quatrième édition d'un guide indispensable à la compréhension des enjeux économiques et sociaux. Notre ami Denis Clerc a rédigé ces fiches pédagogiques consacrés à la vie, la pensée, l'œuvre de 100 auteurs de l'économie et de la sociologie. Également 40 notes de lectures détaillées sur des ouvrages, quelquefois en anglais, une bibliothèque sociale à portée de main.



NOUVELLE PETITE PHILOSOPHIE

Albert Jacquard - Stock 2005

"Dans un programme un peu excessif, je proposais qu'un prof de philo soit assis au fonds de toutes les classes et qu'au milieu des cours il soit chargé de lever la main et de dire "Attendez qu'est-ce que cela signifie" .../... je pose des questions sur ce qu'est l'être humain "Qu'est-ce que je suis ? Qu'est-ce que l'autre ? Comment va-t-on vivre ensemble ?" (entretien au journal Le Soir 11/01/2006). Au sommaire de cet ouvrage, citons citoyenneté, générosité, mondialisation, quête de sens, solidarité... Albert Jacquard nous entraîne dans des univers de pensée trop souvent réservés aux spécialistes.



GUIDE DE LA SURVIE EN ENTREPRISE

Manu Larcenet - Fluide Glacial.

Quand les rameurs d'un Drakkar exigent un intéressement au chiffre d'affaire, quand les actionnaires sont des sorciers invisibles dotés de pouvoirs paranormaux (« des rumeurs évoquent à demimot que certains d'entre eux sont capables de déplacer une usine entière du bassin lorrain jusqu'en Corée du sud par la simple force de leur signature en bas d'un formulaire »), et qu'un clown doit réinvestir son capital bonheur en ressources humoristiques, c'est que nous sommes entrés dans la jungle de l'entreprise, vu par Manu Larcenet. Laissez-vous guider par Congo Bob l'aventurier qui pointe à 17 h., dans cette BD particulièrement décapante.

Sommaire

Dans ce numéro

Une	PAGE 1	● MODÈLE SOCIAL OU MODÈLE DE SOCIÉTÉ ? ● SOCIAL MODEL OR MODEL FOR SOCIETY?
édito	PAGE 3	● LE GOUVERNAIL ET LA GOUVERNE Dominique Boucher, Délégué général de l'Ipse
	PAGE 4	● THE GOVERNOR AND THE RUDDER Dominique Boucher, Ipse's General Delegate
folioles	PAGE 5	● IL FAUT CONSTITUER LE CAPITAL SOCIAL DE L'EUROPE ● LA FAMILLE, LES RISQUES DE LA VIE : LES RÉPONSES DE LA PRÉVOYANCE
à propos	PAGE 6	● L'IPSE ACCUEILLE UN NOUVEL ADHÉRENT : LE GROUPE TAITBOUT Jean-Paul Lacam, directeur général
	PAGE 7	● IPSE IS WELCOMING A NEW MEMBER: THE TAITBOUT GROUP Jean-Paul Lacam, General Director
folioles	PAGE 8	● DES INSTITUTIONS ET DES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPÉENS EN PLEINE MUTATION
	PAGE 9	● LE DEVENIR DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE POUR LA PROTECTION SOCIALE
	PAGE 10	● LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES DIRIGEANTS Maître Armand Boukris
	PAGE 11	● AVEC CONFRONTATIONS EUROPE : UN DIALOGUE SUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LES SERVICES
	PAGE 12	● À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE SOCIAL EUROPÉEN : COLLOQUE DE L'INSTITUT EUROPÉEN DES JURISTES EN DROIT SOCIAL (IES)
	PAGE 13	● ÉCONOMIE SOCIALE ET ENSEIGNEMENT : UN COLLOQUE D'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES
	PAGE 14	● LES RETRAITES PROFESSIONNELLES D'ENTREPRISE EN EUROPE ● PRIVATE RETIREMENT SCHEMES IN EUROPE
foliofocus	PAGE 15	● FACE AU DEUIL Patrik Bézier, Patrice Cavalier, Sarah Nicaise
dialogues	PAGE 16	● STATUT DE LA MUTUELLE EUROPÉENNE, AIDES D'ÉTATS Daniel Lenoir, directeur général de la FNMF
	PAGE 17	● STATUS FOR A EUROPEAN MUTUAL BENEFIT SOCIETY, STATE AID Daniel Lenoir, General Director FNMF
échohier	PAGE 18	● SANTÉ MENTALE : UN DÉBAT EUROPÉEN, UN LIVRE VERT SUR UNE MALADIE QUI TOUCHE UN ADULTE SUR QUATRE ● MENTAL HEALTH: A EUROPEAN DEBATE, A GREEN PAPER ON AN ILLNESS THAT AFFECTS ONE ADULT OUT OF FOUR
	PAGE 19	● DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'EUROPE
	PAGE 20	● REACH : L'EUROPE AGIT POUR NOTRE SANTÉ
	PAGE 21	● REACH : EUROP IS ACTING FOR OUR HEALTH ● JANUARY 2006: A HISTORIC REFORM FOR FRENCH SELF-EMPLOYED WORKERS' SOCIAL SECURITY SCHEME
	PAGE 22	● MÉDICAMENT, DROGUE, MÉDICATION, PANACÉE, POTION, REMÈDE, SPÉCIALITÉ, THÉRAPEUTIQUE, CURE, TRAITEMENT...
	PAGE 23	● MEDICINE, DRUGS, PANACEAS, POTIONS, REMEDIES, SPECIALTIES, THERAPEUTICS, CURES, TREATMENT, ETC.
reflets d'Europe	PAGE 24	● L'EUROPE MET DE L'EAU DANS SON VIN ● CINÉMA : LORD OF WAR ● SAVEURS DE FINLANDE : NOISETTES DE RENNE AUX MORILLES
foliomail	PAGE 25	● L'INFO ÉLECTRONIQUE IPSE SUR euroipse.org
foliothèque	PAGE 26	● À LIRE



Ipse Institut de la Protection Sociale Européenne

92, boulevard de Magenta - 75010 Paris

Tél. 33 1 40 37 13 88 - Fax: 33 1 40 36 07 65

euroipesociale@euroipse.org

www.euroipse.org

FOLIO n° 42 - Mars 2006 - ISSN 1278-6160

Directeur de la publication: Dominique Boucher

Responsable de rédaction: Catherine Viguié

Rédacteurs: Dominique Boucher, Julie Rouan, Catherine Viguié

Traductions: Corporate Editions New Orleans

Conception: In-Médias - Blois. Tél. 02 54 52 15 15
contact@in-medias.fr

Dessins: Jean-Pierre Terrien

Impression: Offset 41 - Blois.

